Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Edition provisoire
Thursday 2 October 2025, afternoon

Compte rendu officiel des débats

Opening of the sitting No 35

Debate under urgent procedure: Uphold democracy and the rule of law in Georgia

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): La séance est ouverte.

Chers collègues,

L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion, selon la procédure d'urgence, du rapport de Mmes Edite ESTRELA et Sabina ĆUDIĆ, corapporteures au nom de la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi), sur le thème "Défendre la démocratie et l'État de droit en Géorgie", Document 16271.

Nous commencerons par Mme Edite ESTRELA et Mme Sabina ĆUDIĆ. Co-rapporteures, vous disposez de cinq minutes chacune maintenant et de cinq minutes au total pour répondre au débat plus tard.

Madame Edite ESTRELA, vous avez la parole en premier.

Mme Edite ESTRELA (Portugal, SOC, Corapporteure): Merci, Monsieur le Président,

Chers collègues,

La Géorgie traverse une crise politique profonde, provoquée par des élections contestées, un recul démocratique et une intensification de la confrontation entre le parti au pouvoir et l'opposition.

La résolution que nous vous présentons aborde une crise qui ne peut plus être ignorée. La situation en Géorgie est très préoccupante.

Dans la résolution, nous faisons donc le point sur les développements survenus en Géorgie depuis notre dernier débat. Nous regrettons vivement qu'aucun progrès n'ait été réalisé en ce qui concerne nos recommandations. Au contraire, le recul démocratique s'est accentué.

Malgré nos avertissements répétés, la situation politique et sociale en Géorgie s'est aggravée. Les autorités ne semblent pas intéressées par le dialogue et la coopération. Elles ont rejeté la coopération avec la Commission de Venise et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français, en anglais, en allemand et en italien sont reproduits in extenso en français.
2. Les discours prononcés dans une autre langue sont résumés à partir de l'interprétation et sont signalés par un astérisque (*).
3. Les discours en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée parlementaire.
4. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1081 au plus tard 24 heures après la publication du compte rendu.

Les autorités géorgiennes ont réduit au silence les voix de l'opposition, emprisonné des journalistes et des dirigeants de la société civile, bloqué des observateurs électoraux respectés, sapé la société civile par des lois restrictives.

Des lois telles que la loi sur l'enregistrement des agents étrangers et la loi sur les subventions étranglent les ONG, tandis que le gel de leurs comptes bancaires empêche nombre d'entre elles de poursuivre leur travail. Ces mesures ne sont pas celles d'un gouvernement attaché à la démocratie, mais celles d'un gouvernement désireux de faire taire les critiques. Des milliers de fonctionnaires auraient été licenciés pour avoir participé à des manifestations en faveur de l'Union européenne.

Mais le plus alarmant est peut-être l'intention déclarée d'interdire les partis d'opposition, sous le prétexte d'enquêtes politiques. Si cette mesure est mise en œuvre, elle démantèlera le pluralisme, réduira au silence toutes les alternatives démocratiques et fera évoluer la Géorgie vers un État à parti unique.

Ces actions sont incompatibles avec les obligations de la Géorgie en tant que membre du Conseil de l'Europe. Elles représentent non seulement une trahison des valeurs démocratiques, mais aussi un défi direct aux principes sur lesquels cette organisation s'est construite.

Cette détérioration doit cesser, le grave recul démocratique doit être inversé, les recommandations et demandes de l'Assemblée doivent être mises en œuvre sans délai.

Entre-temps, la communauté internationale a exprimé son inquiétude. L'Union européenne et d'autres ont tiré la sonnette d'alarme au sujet des violations des droits de l'Homme, des restrictions imposées à la société civile et de l'érosion des règles démocratiques.

Le gouvernement géorgien doit faire marche arrière. Il doit rétablir les libertés fondamentales, mettre fin aux persécutions politiques et renouer avec le Conseil de l'Europe en toute bonne foi. Le dialogue reste possible, mais uniquement sur la base du respect de nos valeurs communes.

En adoptant cette résolution, nous ne sommes pas contre la Géorgie, mais avec son peuple et son droit à la démocratie, au pluralisme et à l'espoir d'un avenir européen.

Chers collègues, nous vous demandons donc de soutenir la résolution.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, chère Madame Edite ESTRELA.

Madame Sabina ĆUDIĆ, c'est votre tour maintenant.

Mme Sabina ĆUDIĆ (Bosnie-Herzégovine, ADLE, Corapporteure): Chers collègues,

Il n'y a pas un seul segment des pratiques démocratiques dans la vie en Géorgie aujourd'hui qui ne se trouve pas sous une pression énorme, énorme et dangereuse. En particulier, nous examinons une à une les attaques contre la société civile. Nous examinons l'arrestation et le gel des comptes des organisations de la société civile. Permettez-moi de vous rappeler que la Géorgie avait autrefois la société civile la plus florissante et la plus prometteuse de la région et qu'elle se trouve aujourd'hui au bord de l'extinction en raison de la législation adoptée qui traite ses propres organisations comme des agents étrangers.

En outre, si l'on considère les élections locales qui auront lieu en Géorgie le 4 octobre, nous n'avons aucune preuve que ces élections puissent être libres et équitables, étant donné qu'elles ne feront l'objet d'aucune surveillance de la part de la société civile.

Tout d'abord, en raison de l'énorme pression que subit la société civile géorgienne. Ensuite, il n'y a pas de coopération avec les organisations internationales pour superviser les élections. L'invitation du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) est arrivée trop tard, ce qui a empêché un contrôle significatif et a nécessité le refus du BIDDH d'y participer. Et, bien sûr, notre propre Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, qui n'a pas été invité à participer à la supervision de ces élections.

L'élément suivant de la vie démocratique en Géorgie, ce sont ses journalistes et sa presse libre. Une fois de plus, nous observons un domaine dans lequel les libertés journalistiques sont étouffées, et nous continuons à voir des attaques contre les journalistes. Nous mentionnerons ici Mzia AMAGLOBELI, qui se trouve toujours

sous le coup d'accusations motivées par des considérations politiques, toujours en prison. Le nombre d'organisations qui s'accroissent et, à ce jour, nous parlons de plus de 60 organisations de la société civile qui sont attaquées et dont les comptes bancaires sont menacés.

En fin de compte, je voudrais dire, en mon nom et au nom de ma chère co-rapporteure, que nous avons eu des rapports en janvier, en avril, nous avons eu des rapports, nous avons eu des discussions au sein de la commission de suivi, nous avons maintenant un débat d'urgence avec la résolution que nous vous invitons à soutenir. Cette fois, nous ne pouvons plus nous contenter de reconnaître le recul démocratique, mais nous devons également rappeler à tous les organes du Conseil de l'Europe notre responsabilité commune de tendre la main au peuple géorgien et de lui permettre d'accéder aux mécanismes du Conseil de l'Europe, tels que, bien sûr, la Commission de Venise et la Cour européenne des droits de l'homme, et inviter ces organes à invoquer l'article 52 de la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que l'article 33 de la Convention, permettant aux organes du Conseil de l'Europe d'exercer davantage de pression pour que la Géorgie revienne sur sa décision de recul démocratique ou d'effondrement de la démocratie dont nous sommes témoins et qu'elle nous rejoigne au sein du paradigme et des valeurs du Conseil de l'Europe, en respectant les normes et en assumant les responsabilités découlant de l'appartenance à cette organisation.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame Sabina ĆUDIĆ.

Chers collègues, j'ouvre maintenant la liste des orateurs au nom des groupes politiques. Vous disposez de deux minutes, vous le savez.

M. Claude KERN, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

M. Claude KERN (France, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

En janvier 2025, notre Assemblée avait décidé de suspendre certains droits de la délégation géorgienne. Il s'agissait pour nous d'envoyer un signal fort à la Géorgie, en affirmant notre vive préoccupation concernant la situation politique, à la suite des élections législatives du 26 octobre 2024.

La mission internationale d'observation des élections, avec une délégation de notre Assemblée dont je fais partie, avait relevé, en particulier, que ces élections avaient été caractérisées par des rapports généralisés de pression sur les électeurs, une rhétorique de campagne très conflictuelle, un déséquilibre important des ressources financières et l'avantage du pouvoir en place.

Elle avait également mis en évidence l'environnement médiatique polarisé et avait fait part de ses préoccupations concernant l'impartialité et l'instrumentalisation politique de l'organe de surveillance.

Depuis lors, la Géorgie ne cesse de s'éloigner des standards de notre organisation en réprimant violemment les manifestations et en emprisonnant les membres de l'opposition. Le parti Rêve géorgien souhaite obtenir de la Cour constitutionnelle l'interdiction des principaux partis d'opposition. En outre, il a annoncé la suspension des négociations d'adhésion à l'Union européenne jusqu'en 2028, actant là un rapprochement avec la Russie, au mépris des aspirations européennes d'une grande partie de la population. Enfin, le gouvernement au pouvoir tente de réduire au silence la société civile et les organisations non-gouvernementales en limitant leurs sources de financement.

Inquiétons-nous du rôle grandissant de la Russie qui instrumentalise le gouvernement pour asseoir la main-mise sur la Géorgie.

Des élections locales doivent se tenir dans quelques jours, le 5 octobre. Alors que de nombreux opposants au régime sont aujourd'hui en prison, l'opposition a annoncé qu'elle ne prendrait pas part à ce scrutin, et l'Assemblée n'a pas été invitée à observer.

Malgré la résilience du peuple géorgien, cette volonté de rupture du gouvernement n'incite pas à l'optimisme. La Géorgie pourrait bel et bien basculer dans une forme de dictature. Nous devons faire pression sur le gouvernement géorgien pour éviter cela et je remercie nos collègues Edite ESTRELA et Sabina ĆUDIĆ d'y contribuer !

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Claude KERN.

Au nom du groupe de la Gauche unitaire européenne, M. Berdan ÖZTÜRK.

M. Berdan ÖZTÜRK (Türkiye, GUE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Lors des élections législatives qui se sont tenues en Géorgie en octobre dernier, les observateurs internationaux, y compris l'OSCE et notre propre Assemblée, ont relevé de graves lacunes telles que l'utilisation abusive des ressources administratives, les pressions exercées sur les électeurs, l'achat de voix et la faiblesse de la surveillance. Dans le même temps, ils n'ont pas trouvé de preuves vérifiables d'une fraude à grande échelle qui aurait permis d'annuler les résultats. C'est pourquoi les résultats, bien que suivis, n'ont pas été contestés par la communauté internationale.

Néanmoins, en janvier, cette Assemblée a adopté la Résolution 2585, qui imposait des conditions et des restrictions aux pouvoirs de la délégation géorgienne. Peu après, la délégation géorgienne a décidé unilatéralement de suspendre sa participation à cette Assemblée.

Le résultat est paradoxal. La Géorgie continue d'être représentée au Conseil de l'Europe par l'intermédiaire du Comité des Ministres, alors que les parlementaires du gouvernement et de l'opposition sont absents de cette chambre. Ce déséquilibre porte atteinte à l'égalité statutaire et nous prive d'un espace de dialogue essentiel. Nous devons également rester cohérents. Face à d'autres Etats membres aux pratiques électorales tout aussi problématiques, notre Assemblée n'a pas appliqué la même rigueur. La sévérité ou la tolérance sélectives nuisent à notre crédibilité et risquent d'être perçues comme des motivations politiques. La seule façon d'avancer sur la base de principes est de s'appuyer sur la procédure conjointe complémentaire établie entre l'Assemblée et le Comité des Ministres. Son application équitable et cohérente est la meilleure garantie que notre réponse au recul démocratique servira la cause des valeurs fondatrices de l'Europe.

Merci, Monsieur le Président.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Au nom du groupe des socialistes, démocrates et verts, le représentant du groupe, M. Frank SCHWABE.

M. Frank SCHWABE (Allemagne, SOC, Porte-parole du groupe): Monsieur le Président,

Chers co-rapporteurs,

Chers collègues,

Les développements en Géorgie sont très regrettables. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'un virage à 180 degrés d'une très bonne voie vers le contraire. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe n'est pas la seule à en parler. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a mis en œuvre le mécanisme de Vienne (dimension humaine) sur la situation en Géorgie. Selon l'indice de démocratie 2024 de l'Economist Intelligence Unit, la Géorgie est le quatrième pays au monde en termes de détermination de la démocratie.

C'est pourquoi nous appelons la Géorgie, qui a pris une décision en janvier, après des élections entachées d'irrégularités généralisées, à revenir sur une voie fructueuse. C'est ce que nous avons décidé. Nous leur avons posé quelques questions, disons, et ils devaient revenir pour y répondre, rien d'autre.

Ils ont décidé de ne pas revenir.

Mais c'est le contraire qui s'est produit au cours des derniers mois. Nous avons assisté à des modifications restrictives des lois, à des poursuites accrues, à des sanctions draconiennes à l'encontre des manifestants. Nous assistons à l'emprisonnement - je pense qu'il faut le mentionner ici - de la quasi-totalité des principaux dirigeants de l'opposition. Ils l'ont exprimé dans une lettre qu'ils nous ont adressée. D'autres sont en exil.

Et nous avons vu que nous avons un secrétaire général, M. Alain BERSET, dans cette organisation, qui a reçu la promesse de la Géorgie de travailler sur un plan, de ramener la Géorgie sur la bonne voie. En fin de compte, il n'y a rien eu. Il s'agissait d'une sorte de décharge du Secrétaire Général. Et la Géorgie va encore plus loin dans la mauvaise direction, s'éloignant des États-Unis d'Amérique et de l'UE, se rapprochant de la Chine et de l'Iran, et formant un club avec l'Azerbaïdjan.

Nous exhortons donc les autorités géorgiennes à revenir à la voie européenne de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, M. Frank SCHWABE.

Au nom du Groupe du Parti populaire européen, M. Gustaf GÖTHBERG.

M. Gustaf GÖTHBERG (Suède, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Monsieur le Président,

Chers collègues,

La situation en Géorgie est profondément alarmante. L'oppression politique que nous observons n'est pas à l'image de l'Europe. Il s'agit simplement d'un cauchemar géorgien, qui s'inspire clairement du livre de l'horreur du Kremlin, mais qui se caractérise toujours par des détentions arbitraires et l'emprisonnement de tous les dirigeants de l'opposition politique, à l'exception d'un seul, ainsi que par la brutalité et l'autoritarisme dont fait preuve le dirigeant frauduleux, M. Bidzina IVANICHVILI.

Le peuple de Géorgie, une vaste majorité de tous âges, dans tout le pays, a montré qu'il voulait la liberté, l'état de droit et la démocratie. Ils veulent utiliser la liberté d'expression dans les campagnes politiques sans être jetés en prison. Ils veulent s'engager dans la société civile géorgienne, qui fait actuellement l'objet d'une répression sans précédent, et se promener sur l'avenue Roustavéli sans subir de brutalités policières. Ils veulent être Européens, puisqu'ils sont Européens, et le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire doivent les protéger, eux et leurs droits.

La Géorgie n'est peut-être pas au centre géographique de l'Europe, mais le désir du peuple est de vivre et de vivre libre dans un pays démocratique, dans le respect de l'état de droit, comme les Européens. Nous entendons les protestations depuis l'avenue Roustavéli, et la Géorgie ne doit pas être oubliée. C'est pourquoi il est urgent d'agir. Nous notons également avec inquiétude que la Géorgie organise samedi des élections locales. Aucun observateur international ne sera présent, y compris le Conseil de l'Europe.

La persécution politique, Monsieur le Président, doit cesser. Les prisonniers politiques doivent être libérés. L'indépendance des médias doit être garantie. Les brutalités policières doivent faire l'objet d'une enquête indépendante et cesser. Il faut agir maintenant pour la Géorgie en Europe.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, M. Gustaf GÖTHBERG.

Au nom des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés, M. Malte KAUFMANN.

M. Malte KAUFMANN (Allemagne, CEPA, Porte-parole du groupe): Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous examinons un rapport sur la situation en Géorgie. Il y est question d'une grave menace pour la démocratie et d'une érosion des principes de l'état de droit. Toutefois, le groupe CEPA estime que la résolution va trop loin sur des points essentiels et nous la rejetons donc.

La situation actuelle en Géorgie est sans aucun doute marquée par de profondes tensions politiques et sociales. Mais c'est précisément dans une telle situation qu'il est à notre avis plus important que jamais de rechercher la voie de l'équilibre et du dialogue. Le Conseil de l'Europe, en tant qu'institution centrale pour la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme en Europe, a précisément cette ambition. Il se conçoit comme un forum où se rencontrent différents intérêts, différentes orientations politiques et différentes empreintes historiques, et où le dialogue permet de trouver une solution constructive et pacifique.

C'est précisément parce que le Conseil de l'Europe est synonyme de droits de l'homme et de démocratie qu'il est de notre devoir d'exiger la libération des prisonniers politiques, c'est-à-dire des personnes détenues en raison de leurs convictions ou de leur attitude critique. C'est ce que nous demandons au gouvernement géorgien. Toutefois, au lieu de miser sur une exclusion plus large, nous devrions plutôt, premièrement : plaider pour le retour de la délégation géorgienne au Conseil de l'Europe. Deuxièmement, accepter que le

gouvernement géorgien a été élu démocratiquement par son propre peuple et qu'il est donc légitimement en fonction. Troisièmement, rechercher le dialogue avec toutes les parties en Géorgie, tant avec l'opposition qu'avec le gouvernement.

J'espère sincèrement que nous pourrons bientôt accueillir à nouveau nos collègues géorgiens parmi nous, car la Géorgie fait partie de l'Europe et nous manque cruellement. Merci beaucoup.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Malte KAUFMANN.

Monsieur Christophe BRICO, vous avez la parole. Christophe.

M. Christophe BRICO (Monaco, PPE/DC): Merci Monsieur le Président,

Je vais essayer de ne pas trop répéter ce qu'ont déjà dit mes collègues, puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. Néanmoins, depuis octobre, presque un an maintenant, nous, dans cette enceinte, dénonçons la déviation de la Géorgie par rapport au modèle que nous défendons ici. Les élections municipales qui vont avoir lieu le 4 octobre prochain, donc dimanche, lors desquelles aucun observateur n'a été convié, dans un pays où des partis ont été bannis et des leaders d'opposition emprisonnés, ne permettront pas d'avoir un paysage politique pluraliste comme nous l'avons dans la plupart de nos pays. Ce qui porte à penser que la Géorgie dérive de plus en plus du modèle auquel elle a adhéré, en adhérant à cette organisation.

Il se trouve que les députés géorgiens ne siègent pas dans cet enceinte, mais la Géorgie continue à siéger dans les autres enceintes du Conseil de l'Europe, ce qui pose quand même de sérieuses questions sur l'organisation dans son ensemble.

Toujours est-il que ce rapport alerte, une fois de plus, sur la situation en Géorgie, qui devient de plus en plus préoccupante. Et il me semble que nous devrons continuer à défendre le peuple géorgien qui, lui, continue, dans les rues, à défendre un modèle démocratique auquel il a adhéré, un modèle européen auquel il a adhéré. Et par ailleurs, puisqu'il me reste quelques secondes, j'en profite pour dire que même le parti au pouvoir n'avait pas, dans sa plateforme, la sortie des négociations avec l'Union européenne au moment des élections d'il y a un an.

Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Christophe BRICO.

Monsieur José María SÁNCHEZ GARCÍA, vous avez la parole.

M. José María SÁNCHEZ GARCÍA (Espagne, CEPA)*: Merci, Monsieur le Président.

Ne nous leurrons pas. Cette initiative, comme beaucoup d'autres au sein de cette Assemblée parlementaire, repose sur des bases entièrement idéologiques. Le parti qui a gagné les élections en Géorgie n'est tout simplement pas au goût d'un côté de l'échiquier politique européen.

Toutefois, le Conseil de l'Europe ne peut pas encourager ou soutenir les violations des droits humains. Inutile de le préciser, nous le savons tous, cela fait partie des documents fondateurs de cette organisation internationale. En revanche, nous ne pouvons pas non plus nous engager dans une censure idéologique au sein des États membres. C'est pourquoi nous ne pouvons pas déterminer l'orientation politique ni de la nation géorgienne, ni d'autres pays, États membres du Conseil de l'Europe ou non. Cela ne fait certainement pas partie des attributions du Conseil de l'Europe. Il s'agit clairement d'un abus, que je dénonce dans le cadre de cette initiative. De plus, cela est décidé *ultra vires*, donc au-delà des compétences du Conseil de l'Europe. Telle est la réalité. Et nous le savons tous. Fondamentalement, il s'agit d'une réponse aux événements en Géorgie. Mais il s'agit d'une tentative de renverser la volonté exprimée par le peuple géorgien dans le cadre d'élections libres. Cette fois-ci, c'était en Géorgie, mais nous l'avons vu récemment aussi en Roumanie. Dans ce cas, ce que fait notre Assemblée n'a aucun sens.

Si le Conseil de l'Europe considère que la Géorgie ne respecte pas les droits humains, il doit l'expulser. Et si la Géorgie ne se conforme pas aux exigences du Conseil de l'Europe, elle peut librement le quitter.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Baroness Sal BRINTON, vous avez la parole.

Baroness Sal BRINTON (Royaume-Uni, ADLE): Chaque nuit depuis les dernières élections, il y a 308 jours, des milliers de Géorgiens dans au moins 8 villes ont manifesté pacifiquement dans les rues pour protester contre l'effroyable destruction de leur démocratie par le Rêve géorgien. Ils savent également que les empreintes digitales de Vladimir POUTINE sont présentes dans toutes les actions de Rêve Georgien.

Ces marches expriment leur indignation face à la destruction systématique par Rêve géorgien de tout ce qui représentait l'État de droit, la constitution, les droits humains, la communauté et la société.

Des dirigeants politiques sont emprisonnés pour ne pas avoir participé à une commission parlementaire fictive.

Les partis politiques et les organisations communautaires et civiques sont réduits au silence par de nouvelles lois.

Le gouvernement géorgien a attendu de savoir qu'il était trop tard pour demander à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) d'envoyer une équipe d'observation électorale aux élections régionales de ce week-end et s'est ensuite vanté que personne n'allait l'envoyer dans une équipe d'observation parce qu'il n'avait aucune inquiétude concernant les élections !

George Orwell, dans son oeuvre *1984*, reconnaîtrait ici la mort de la vérité.

Récemment, les attaques contre les opposants, qu'il s'agisse de politiciens, d'artistes ou de journalistes, se sont multipliées. Il en va de même pour les changements constitutionnels effectués sans consultation de la population.

Ce rapport dit clairement au Rêve géorgien arrêtez ce que vous faites, rectifiez le tir maintenant et traitez mieux vos citoyens, rendez-leur leurs droits. Et maintenant.

Durant mes dernières secondes, je veux rendre hommage à tous les citoyens qui ont utilisé leur droit démocratique pour s'opposer pacifiquement à Rêve Georgien, nuit après nuit.

Nous vous voyons. Nous vous saluons. Et nous sommes à vos côtés.

Beaucoup d'entre nous ont déjà parlé à leurs gouvernements et c'est la raison pour laquelle tant de pays ont maintenant pris des sanctions contre des individus du Rêve géorgien.

Ce rapport et ce débat sont clairs, le peuple géorgien mérite un gouvernement légalement élu qui croit en l'État de droit, en la démocratie et au pouvoir du peuple.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est à M. Perran MOON.

M. Perran MOON (Royaume-Uni, SOC): *Meur Ras.*

Merci, Monsieur le Président.

Il est clair maintenant que les volets de la démocratie géorgienne se ferment plus vite que nous ne l'avions craint.

En ce qui concerne la société civile, ce qui a pris 12 ans à Vladimir POUTINE en Russie a pris à peine 12 mois en Géorgie. La toute première fois que je me suis adressé à cette assemblée en janvier, j'ai parlé de la menace existentielle qui pesait sur la démocratie géorgienne. Depuis lors, alors que le monde regarde ailleurs, on assiste à une escalade rapide de la répression. La manipulation croissante des institutions publiques, le resserrement de l'étau sur l'opposition politique et la montée des pratiques kleptocratiques suggèrent qu'il est urgent de prendre de nouvelles mesures.

L'escalade des attaques contre la société civile est démontrée par le fait que les politiciens ne sont plus les seuls à être visés. Les activistes, les universités, les intellectuels, les journalistes et même les ONG sont les cibles de cette répression brutale.

J'ai réitéré mes inquiétudes en juin et, depuis, le Royaume-Uni a fait quelques progrès, en annonçant récemment de nouvelles sanctions contre les partisans de l'invasion de l'Ukraine par Vladimir POUTINE, liés à la Géorgie. Toutefois, compte tenu des sommes considérables investies dans la ville de Londres, le gouvernement britannique a encore beaucoup à faire. J'ai lu avec inquiétude dans le Guardian d'hier les rapports très préoccupants sur les liens entre Rêve géorgien et le régime iranien.

La campagne contre les ONG est l'un des développements récents de cette guerre sombre. Le soi-disant Bureau de lutte contre la corruption a monté de toutes pièces des enquêtes criminelles sur plusieurs organisations, tandis que le bureau du procureur a gelé les comptes d'autres ONG actives dans le cadre d'une vague enquête sur des allégations de sabotage et de subversion de l'État. Les dirigeants d'ONG risquent désormais des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 15 ans.

Alors que l'emprise de Vladimir POUTINE sur la Géorgie se resserre et que la société civile continue de se détériorer, je réitère ma profonde inquiétude, le temps presse. Les volets de la démocratie géorgienne se ferment. Et je vous demande de réfléchir enfin à cette question, s'il n'a fallu que 12 mois à Vladimir POUTINE pour réduire la démocratie géorgienne à l'état où elle se trouve aujourd'hui, quel sera son état dans 12 mois ?

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

Mme Yelyzaveta YASKO.

Mme Yelyzaveta YASKO (Ukraine, PPE/DC): Chers collègues,

Est-ce que ça marche ? Oui, ça marche.

J'ai beaucoup d'hésitations et de réticences à parler de la Géorgie en raison de ma vie privée dans le passé. Mais je veux faire une confession. Si je me soucie de la démocratie et des droits de l'homme, je dois parler aujourd'hui de la Géorgie, même si c'est douloureux pour moi. Je ne veux défendre personne sur le plan politique, mais je veux parler en tant que témoin, en tant que jeune Ukrainien, du très beau parcours européen de la Géorgie, qui a été admiré en Ukraine pendant très longtemps.

Cependant, si nous regardons ce qu'il reste de ces belles aspirations européennes en Géorgie aujourd'hui, avec les valeurs européennes, presque rien. C'est très douloureux et nous devons chercher des réponses. Pourquoi cela s'est-il produit pour l'avenir des Géorgiens ? Et je pense que l'une des réponses est que quelqu'un n'a pas prêté attention à des institutions fortes et durables en Géorgie.

Et la deuxième réponse est la Russie, qui a utilisé la Géorgie comme première plateforme pour diviser la société et remplacer l'amour de l'Europe par beaucoup de haine et de polarisation entre les uns et les autres. C'est très effrayant. Et c'est quelque chose que je connais personnellement. Je l'ai vécu, je l'ai ressenti, et je ne souhaite à personne de voir cela dans vos sociétés, comment les gens peuvent se haïr les uns les autres. Il ne s'agit pas d'appartenance politique, il s'agit de l'avenir.

Je voudrais terminer en souhaitant aux Géorgiens de trouver la force de s'unir, d'oublier le passé et de penser à l'avenir avec amour et unité.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Mme Albana VOKSHI, vous avez la parole.

Mme Albana VOKSHI (Albanie, PPE/DC): Merci.

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord féliciter les deux rapporteures pour leur excellent travail.

La dernière fois que j'ai pris la parole devant cette Assemblée, j'ai prévenu que la diplomatie ne fonctionnait pas avec les dirigeants autoritaires. Si nous traitons des régimes comme le Rêve géorgien comme s'ils respectaient nos valeurs, ils ne feront qu'aller plus loin.

Malheureusement, cet avertissement s'est concrétisé.

La situation en Géorgie est pire que la dernière fois que nous en avons parlé, ici, dans cette Assemblée. Depuis le mois d'avril, la répression s'est intensifiée, avec l'emprisonnement de dirigeants de l'opposition sans preuve. Tous, sauf un, sont en prison. Je voudrais faire référence à la lettre envoyée par huit dirigeants de l'opposition qui se sont adressés à cette Assemblée depuis leur prison, nous disant qu'ils sont emprisonnés pour leur engagement en faveur des valeurs européennes.

La société civile et les médias sont assiégés. Et maintenant, les universités sont attaquées, y compris l'université de Géorgie, accusée de manière absurde de provoquer le terrorisme à cause d'un programme éducatif financé par l'UE.

Qu'est-ce qui est le plus scandaleux ? Pour nous, s'exprimer au sein de cette Assemblée est désormais considéré comme un délit punissable. Le gouvernement géorgien poursuit ceux qui s'engagent avec nous.

Pourtant, le peuple géorgien continue de résister, plus de 300 jours de manifestations pacifiques.

J'appelle cette Assemblée à soutenir les personnes qui n'ont pas peur. Ils se battent pour la liberté.

J'appelle à invoquer l'article 52 de la Convention, j'appelle les États membres à utiliser pleinement les instruments disponibles.

L'autoritarisme ne sera pas vaincu par des paroles polies. Il faut de l'action, du courage et de la clarté.

Ne laissons pas tomber le peuple géorgien ou les valeurs que nous sommes ici pour défendre.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Mme Albana VOKSHI.

La liste des orateurs est épuisée.

J’appelle la réplique de la commission.

Mme Edite ESTRELA et Mme Sabina ĆUDIĆ, les co-rapporteures, je vous rappelle que vous disposez de 5 minutes à vous répartir pour répondre aux orateurs.

Allez-vous parler toutes les deux, en vous partageant le temps de parole ?

D'accord, Edite, vous avez la parole.

Mme Edite ESTRELA (Portugal, SOC, Corapporteure): Chers collègues,

Je voudrais commencer par remercier les collègues qui ont participé à ce débat d'urgence sur la situation en Géorgie.

Malgré des perspectives différentes, nous sommes unis dans notre inquiétude face à la crise politique et sociale qui s'est installée en Géorgie.

Oui. Nous sommes tous profondément préoccupés par la crise en Géorgie.

C'est pourquoi, nous appelons les autorités géorgiennes, comme l'ont fait de nombreux collègues, à faire immédiatement marche arrière et à engager un véritable dialogue avec tous les acteurs politiques et sociaux. Nous réaffirmons notre volonté de nous engager de manière constructive, mais cet engagement doit reposer sur les valeurs et les principes inscrits dans le mandat du Conseil de l'Europe.

Notre volonté n'est pas d'abandonner la Géorgie, mais de nous tenir fermement aux côtés de son peuple, aux côtés de ceux qui continuent à croire en la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit.

Le peuple géorgien mérite un avenir pacifique et démocratique, et notre Assemblée doit continuer à soutenir les efforts déployés pour atteindre cet objectif.

Merci.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame Edite ESTRELA.

Mme Sabina ĆUDIĆ.

Mme Sabina ĆUDIĆ (Bosnie-Herzégovine, ADLE, Corapporteure): Chers collègues,

Je vous remercie pour votre soutien et vos précieuses contributions.

Pour répondre brièvement à mes chers collègues du groupe des Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés, je suis tout à fait d'accord. Nous venons d'une variété de cultures et d'idéologies politiques et nous sommes ici pour trouver des solutions communes, des solutions pacifiques par le biais d'un processus démocratique. Mais j'insiste à nouveau sur le fait que ma chère collègue et moi-même parlons ici, en tant que choisies et élues par la commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe, et je souligne deux mots, obligations et engagements. Et c'est pour cela que nous sommes ici, pour examiner si les États membres, en l'occurrence la Géorgie, respectent les normes démocratiques de cette institution.

Ce travail n'est donc pas idéologique. Mais je vous rappelle que la démocratie est une forme de gouvernement. Nous ne sommes donc pas là pour choisir les gouvernements des États membres. Nous ne participons pas aux élections des pays étrangers. Nous ne pouvons pas participer et nous n'influençons pas cela. Mais nous pouvons nous assurer et évaluer s'ils respectent les normes démocratiques de cette institution, et s'ils respectent leurs obligations et leurs engagements.

Et nous sommes dévastés de constater que ce n'est pas le cas de la Géorgie aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame Sabina ĆUDIĆ.

Monsieur Claude KERN, en votre nouvelle qualité, souhaitez-vous prendre la parole ?

M. Claude KERN (France, ADLE, Vice-Président de la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)): Merci Monsieur le Président,

Chers collègues,

C'est la quatrième fois cette année que notre Assemblée discute en plénière de l'effondrement continu de la démocratie en Géorgie. Il y a eu une contestation de la délégation géorgienne, un débat d'actualité, et c'est la deuxième fois qu'on a un débat d'urgence sur ce pays.

Toutes ces intentions de la part de l'Assemblée mettent en évidence deux choses.

D'abord, cela montre que malgré tous nos efforts, le recul de la démocratie ne s'est pas arrêté. Au contraire, il a continué à un rythme de plus en plus rapide, au point qu'aujourd'hui, l'existence même de la démocratie en Géorgie est remise en question, comme le dit le projet de résolution.

Mais tous ces débats montrent aussi que notre Assemblée se soucie vraiment de la Géorgie et des aspirations du peuple géorgien à vivre dans un pays démocratique qui respecte l'État de droit et protège les droits humains de ses concitoyens, ainsi que son aspiration à faire pleinement partie de la famille européenne à laquelle il appartient. Et cela nous fait mal de voir que ces aspirations sont de plus en plus bafouées et systématiquement détruites.

La résolution présentée par la Commission de suivi décrit de manière détaillée et sinistre l'effondrement de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains en Géorgie. Dans le même temps, elle réitère l'ouverture de notre Assemblée au dialogue si les autorités manifestaient un intérêt sincère pour inverser la tendance actuelle.

Enfin, elle souligne aussi le rôle que les autres organes du Conseil de l'Europe et même les États membres peuvent jouer pour inverser les processus actuels, notamment par le biais des articles 52 et 33 de notre Convention européenne des droits de l'Homme.

Pour conclure, je tiens à remercier nos rapporteures, Mme Edite ESTRELA et Mme Sabina ĆUDIĆ, pour leur travail acharné qui a permis de produire si rapidement cet excellent rapport, et je vous demande de soutenir pleinement la résolution qui vous est présentée.

Merci.

Vote: Uphold democracy and the rule of law in Georgia

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Monsieur Claude KERN.

Mes chers collègues, le débat est clos.

La commission de suivi a présenté un projet de résolution, Document 16271, sur lequel six amendements ont été déposés.

Ils seront examinés dans l'ordre où ils figurent dans le recueil. Je vous rappelle que les interventions sur les amendements sont limitées à 30 secondes.

Je crois comprendre que le Président de la commission souhaite proposer à l'Assemblée que les Amendements 6, 2 et 4 au projet de résolution, qui ont été approuvés à l'unanimité par la commission, soient déclarés définitivement approuvés.

N'est-ce pas, Monsieur Claude KERN ? D'accord.

Si personne ne s'y oppose, je considérerai que les amendements sont approuvés. Il n'y a pas d'objection ?

Non. *Les amendements sont* donc *approuvés*.

Je crois comprendre que le président de la commission souhaite proposer à l'Assemblée que l'Amendement 5 au projet de résolution, qui a été rejeté par la commission à la majorité des deux tiers, soit déclaré comme définitivement rejeté.

Est-ce bien cela, Monsieur Claude KERN ?

Oui, d'accord.

Si personne ne s'y oppose, je considérerai que l'amendement est rejeté. Y a-t-il des objections ? Non.

L*'Amendement 5 est donc rejeté et ne sera pas appelé*.

Je crois comprendre que M. Emanuelis ZINGERIS souhaite retirer l'Amendement 1 au profit d'un amendement oral de conciliation. Est-ce bien le cas, Monsieur Emanuelis ZINGERIS ?

M. Emanuelis ZINGERIS (Lituanie, PPE/DC): Oui, absolument. Oui.

Eh bien, cela a été inclus. La même idée a été incluse dans l'amendement oral. Je vous remercie.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): D'accord, merci.

L'Amendement 1 est donc retiré.

J'ai reçu un amendement oral de la commission qui se lit comme suit : au paragraphe 8, troisième phrase, remplacer les mots "met en péril le bon fonctionnement" par les mots "met en péril leur fonctionnement et leur existence".

La phrase ainsi amendée se lirait donc comme suit : L'Assemblée est donc gravement préoccupée par les mesures prises par les autorités géorgiennes à l'encontre des ONG pour faire appliquer la loi controversée sur l'enregistrement des agents étrangers, qui met en péril leur fonctionnement et leur existence.

À mon avis, l'amendement oral répond aux critères de l'article 34.7, paragraphe A.

Y a-t-il eu des oppositions à la discussion de l'amendement ?

Non, ce n'est pas le cas.

La parole est à M. Emanuelis ZINGERIS.

Et qui va soutenir cet amendement ? Je n'ai pas de nom. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite soutenir, quelqu'un qui souhaite s'exprimer contre ?

La commission est évidemment favorable à l'amendement. Je mets aux voix l'amendement oral.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Je demande l'affichage du résultat.

L'amendement oral est accepté.

Amendement 3. Je crois comprendre que M. James MACCLEARY souhaite retirer l'Amendement 3 au profit d'un amendement oral de conciliation. Est-ce bien le cas, Monsieur James MACCLEARY ? Où est James ? Oui. Oui, c'est bien. Je vous remercie.

L'Amendement 3 est donc retiré.

J'ai reçu un amendement oral de la commission qui se lit comme suit : au paragraphe 8, 8e phrase, remplacer les mots "plus de 30" par les mots "au moment de l'adoption de cette résolution, plus de 60".

La phrase, telle qu'amendée, se lirait donc comme suit : Au moment de l'adoption de cette résolution, plus de 60 organisations de la société civile ont été informées qu'elles seraient soumises à des inspections par le Bureau anti-corruption, dont l'indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif a été largement remise en question.

À mon avis, l'amendement oral répond aux critères de l'article 34.7, paragraphe A.

Y a-t-il une opposition à l'amendement débattu ?

Non. Ce n'est donc pas le cas.

Qui soutiendra l'amendement oral, s'il y en a un ?

Qui s'y opposera ? Non.

La commission est manifestement favorable à l'amendement et le met aux voix.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Je demande que le résultat soit affiché.

L'amendement oral est adopté.

Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le Document 16271, tel qu'amendé. La majorité simple est requise.

Je mets aux voix le projet de résolution tel qu'amendé.

Merci Monsieur Pablo HISPÁN.

Je mets aux voix le projet de résolution contenu dans le Document 16271 tel qu'amendé.

Le projet de résolution, amendé, est adopté.

Merci chers collègues.

Debate: Political parties and democracy

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de Mme Ingjerd Schie SCHOU, au nom de la commission des questions politiques et de la démocratie, sur les partis politiques et la démocratie (Document 16248).

Je rappelle que le temps de parole est limité à deux minutes. Afin de terminer à 18 heures, j'interromprai la liste des orateurs vers 17h45 pour laisser place à la réplique et au vote. Ingjerd.

Chers collègues, puis-je avoir votre attention, s'il vous plaît ?

Mme Ingjerd Schie SCHOU, Mme Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO, laissez Ingjerd descendre. Pendant qu'Ingjerd arrive au premier rang, je voudrais vous informer que c'est un triste moment, car je sais qu'Ingjerd va quitter cette Assemblée. Mais je voudrais dire quelques mots, comme je l'ai dit hier, à notre collègue M. Stefan SCHENNACH.

Tout d'abord, Ingjerd, qui vient de Norvège, a été, depuis son arrivée à l'Assemblée en 2009, l'un des membres les plus actifs de cette Assemblée. Elle a été présidente de sa délégation nationale, la Norvège. Et, chère Ingjerd, vous avez également été une vice-présidente très active de l'Assemblée, la présidente de la commission du règlement, un membre dévoué et engagé de la commission des questions politiques et de la démocratie, de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que de plusieurs sous-commissions.

En outre, Ingjerd a eu la tâche difficile d'être la rapporteure générale sur le budget et le programme intergouvernemental. Ingjerd est donc l'auteur de pas moins de sept rapports, ce qui n'est pas rien, et de deux avis de commission. Certains de ses rapports, comme celui dont nous nous souvenons tous sur les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine en mars 2022, quelques jours seulement après la guerre d'agression et l'invasion de l'armée russe en Ukraine. Ingjerd a contribué à l'écriture de l'histoire de cette Assemblée, non seulement avec ce rapport, mais en général.

Plus que cela, je veux dire ce que j'ai dit pour Stefan, ce que j'ai dit pour notre ancien président, Tiny KOX, Ingjerd est un modèle pour nous tous, un modèle d'intégrité et d'engagement pour la cause européenne qu'elle a servie avec un tel dévouement professionnel. Je considère que j'ai une bonne amie dans le Nord.

Chère Ingjerd, je vous souhaite le meilleur pour les activités futures que vous entreprendrez. Et au nom de tous les membres de cette Assemblée, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre travail acharné.

Vous avez maintenant la parole, si vous le souhaitez. Vous connaissez bien sûr la procédure, 7 minutes maintenant, 3 minutes plus tard.

Mme Ingjerd Schie SCHOU (Norvège, PPE/DC, Rapporteure): Non, il arrive. Ça vient. Donc, c'est bon.

Merci, Monsieur le Président.

Je me suis rendue compte que le Conseil de l'Europe allait me manquer plus que le Parlement. Et je le ressens vraiment dans mon cœur.

Je vous remercie donc pour vos bonnes paroles et je vous souhaite à tous de rester et de poursuivre ce travail important au sein du Conseil de l'Europe. J'y reviendrai plus tard dans mon discours.

Chers collègues, lorsque je participe à des débats ou à des événements politiques, on me pose souvent une question simple mais puissante. Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus dans l'avenir immédiat et de plus en plus lointain en Europe et dans le monde en général ? Après quatre décennies de politique, ma réponse est claire. Ma plus grande préoccupation est l'état de la démocratie.

La démocratie est sous pression. Sur notre continent, nous voyons les signes avant-coureurs tout autour de nous. Les freins et contrepoids sont affaiblis, la liberté des médias est restreinte, la désinformation et l'ingérence étrangère sont en hausse. La participation diminue, la confiance dans les institutions s'érode et la polarisation s'accentue.

Nous devons reconnaître trois grandes tendances globales.

Premièrement, une crise de la représentation politique. Trop de gens ont le sentiment que la démocratie ne parle plus en leur nom. Je suis de plus en plus préoccupé par les sondages qui montrent que le soutien de la majorité des jeunes à la démocratie continue de décliner.

La deuxième est une crise économique liée à la perception que les institutions ne prennent pas en compte les intérêts des moins favorisés de la société et ne répondent pas aux besoins de tous.

La troisième est la pression exercée sur l'ordre international et le multilatéralisme.

Lorsque ces tendances sont réunies, je ne peux que tirer une conclusion brutale. La démocratie elle-même est en danger. Le Conseil de l'Europe ne peut pas détourner le regard. Nous connaissons bien ce défi et nous avons déjà soutenu l'appel du Secrétaire Général en faveur d'un nouveau pacte démocratique pour l'Europe. Mais les promesses ne suffisent pas. Nous devons renforcer les institutions qui rendent la démocratie réelle, vivante et résistante.

Au centre de ce défi, Monsieur le Président, se trouvent les partis politiques. Ils ne sont pas parfaits et ne sont pas toujours populaires, mais ils sont indispensables. Sans partis politiques forts, réactifs et inclusifs, il ne peut y avoir de véritable démocratie représentative, ni de véritable pluralisme. Les partis sont le pont entre les citoyens et les institutions. Ils donnent forme à la concurrence politique. Ils permettent une alternance

pacifique du pouvoir. Ils maintiennent le pluralisme en vie dans nos parlements. Lorsque les partis échouent, c'est la démocratie elle-même qui vacille. Mais lorsqu'ils réussissent, ils peuvent être le moteur central du renouveau démocratique.

Et c'est là que réside le cœur du problème. Dans toute l'Europe, les partis politiques peinent à jouer ce rôle. Le nombre d'adhérents diminue depuis des décennies. De moins en moins de citoyens se sentent liés aux partis de manière significative. Trop souvent, les gens ne voient dans les partis que des cercles fermés ou des institutions qui se servent elles-mêmes plutôt que le public. Cet effondrement de la confiance n'est pas anodin. Il touche au fondement même de la démocratie représentative. Lorsque les gens cessent de croire que les partis sont à l'écoute, ils cessent de croire que la politique a de l'importance. L'apathie grandit, le cynisme se répand. Les populistes et les extrémistes, qui promettent des réponses faciles mais provoquent la division, s'engouffrent dans cette brèche.

En même temps, en tant que parlementaires, nous savons que nos partis politiques et nous-mêmes sommes confrontés à de sérieux défis. Nous savons que nous nous battons dans des conditions électorales difficiles, façonnées par des réalités socio-économiques dures, des changements technologiques rapides et un environnement géopolitique complexe. Les partis ne peuvent pas relever ces défis seuls. Mais il y a un choix à faire à savoir soit se replier sur des structures fermées et des calculs à court terme, soit s'ouvrir, se renouveler et reconstruire la confiance avec les citoyens.

Cette résolution, Monsieur le Président, ne vise pas à défendre les partis politiques pour eux-mêmes. Il s'agit de les rendre aptes à remplir leur mission au XXIe siècle. Il s'agit de s'assurer qu'ils continuent à servir de pierre angulaire à la démocratie représentative. Nous demandons aux partis politiques d'explorer des voies nouvelles et accessibles pour la participation des citoyens. Nous leur demandons d'adopter des processus transparents et inclusifs pour la sélection des dirigeants et des candidats. Nous les invitons à intégrer l'égalité des sexes, la participation des jeunes et la diversité dans leurs statuts et leurs pratiques. Enfin, nous les invitons à renforcer leur intégrité et leur responsabilité, notamment en matière de financement et de relations avec les donateurs.

Les partis doivent également s'adapter à l'ère numérique. Ils doivent exploiter les nouveaux outils pour élargir la participation. Mais ils doivent le faire de manière responsable. Cela signifie qu'ils doivent rejeter les campagnes manipulatrices, lutter contre la désinformation et aider les citoyens à naviguer en toute confiance dans l'environnement numérique. En bref, les partis politiques doivent devenir plus ouverts, plus réactifs et plus responsables.

Chers collègues, le Conseil de l'Europe a toujours défendu la démocratie, les droits humains et l'État de droit. Mais la démocratie ne peut pas survivre en s'appuyant uniquement sur des principes. Elle a besoin d'institutions vivantes qui incarnent la confiance, l'intégrité et la participation. Et les partis politiques sont de telles institutions. Chers collègues et Président, en les renforçant, en les réformant et en exigeant davantage, nous pouvons contribuer à renouveler la démocratie en Europe.

En fin de compte, la démocratie n'est pas un idéal abstrait. C'est la façon dont les gens vivent ensemble, la confiance qu'ils placent les uns dans les autres et les institutions qui portent cette confiance. Notre responsabilité est de veiller à ce qu'elle reste forte.

Je vous remercie de votre attention.

M. Theodoros ROUSOPOULOS (Grèce, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, chère Ingjerd.

La parole est à Monsieur James MACCLEARY, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

M. James MACCLEARY (Royaume-Uni, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Chers amis, ce rapport arrive à point nommé. Sur notre continent, la foi dans les partis politiques s'effrite. Les listes de membres se vident. L'argent étranger et les mensonges en ligne empoisonnent nos débats. Les populistes se régalent du cynisme du public.

Mais la vérité est là : la démocratie ne peut tout simplement pas fonctionner sans une politique solide et transparente.

Cette résolution le démontre clairement : les partis ne sont pas des pièces de musée qui prennent la poussière. Ce sont des institutions vivantes qui relient les citoyens ordinaires au pouvoir. Lorsque nos partis fonctionnent de manière ouverte, lorsqu'ils sont véritablement inclusifs, lorsqu'ils pratiquent la démocratie en interne, c'est à ce moment-là qu'ils deviennent notre meilleur rempart contre l'extrémisme et la division.

Pour les libéraux, ce n'est pas de la théorie - c'est de la pratique. Nous avons toujours défendu la transparence dans le financement politique. Nous pensons que chaque vote compte de la même manière. Nous avons fait pression pour que les citoyens participent davantage aux décisions qui façonnent nos vies.

Nous avons exigé des règles plus strictes contre l'ingérence étrangère et l'argent sale. Nous avons soutenu des mesures visant à lutter contre la publicité manipulatrice et la désinformation délibérée qui corrodent notre espace public.

Il suffit de regarder les récentes élections en Europe où la désinformation, en particulier celle diffusée par des agents russes, a eu un impact considérable sur les résultats électoraux. Et nous venons d'avoir un débat sur la Géorgie, où l'influence de la Russie a été énorme.

Mais la réforme ne se limite pas aux règles et aux règlements. Il s'agit aussi d'inclusion. Les partis politiques doivent faire beaucoup mieux pour attirer les jeunes, les femmes et les communautés sous-représentées - non pas comme de la poudre aux yeux, mais comme de véritables dirigeants et candidats.

Les partis politiques doivent être des forces de renouveau, et non des vecteurs d'intérêts personnels étroits. Lorsque nous restaurons la confiance dans nos propres institutions, nous restaurons la confiance dans la démocratie elle-même.

À l'heure où les partis établis en Europe subissent une pression sans précédent de la part de forces populistes nationalistes en plein essor, souvent soutenues par la Russie, les enjeux ne pourraient être plus élevés.

Toutes les personnes présentes dans cette salle auraient été touchées dans leur propre pays, de différentes manières, par la façon dont nos démocraties ont été corrodées en Europe occidentale au cours des derniers mois et des dernières années.

Nous sommes confrontés à des menaces sans précédent pour l'avenir. Pour nos enfants et nos petits-enfants, il nous appartient de nous battre et de rester unis face à la montée du nationalisme et du populisme sous toutes ses formes dans les pays représentés dans cette salle et, plus largement, dans le monde entier.

Nous avons vu aux États-Unis l'impact de la corrosion des piliers clés de la démocratie - l'état de droit, le respect des résultats électoraux et le respect des journalistes et du rôle qu'ils jouent dans notre processus démocratique - sur le débat politique dans ce pays, et cela s'est transmis de l'autre côté de l'Atlantique. Et nous, au Royaume-Uni, en voyons les résultats en ce moment même.

Mais je reste optimiste quant à notre avenir démocratique. Mais en fin de compte, nous devons être prêts à nous battre pour l'obtenir. Chers amis, je vous recommande ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est à M. George LOUCAIDES, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

M. George LOUCAIDES (Chypre, GUE, Porte-parole du groupe): Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de remercier notre rapporteur pour son rapport excellent et opportun. Notre groupe soutient pleinement ses conclusions.

Cependant, je voudrais insister sur un point essentiel. L'érosion de la confiance dans les partis et les institutions politiques n'est pas un problème théorique. Il s'agit de l'expérience vécue par des millions d'Européens qui ont le sentiment que la politique n'est plus à la hauteur de leurs attentes. Les citoyens en ont assez des promesses. Ce qu'ils nous demandent, ce ne sont pas des déclarations, mais des résultats concrets.

Et leurs attentes, bien que diverses, convergent vers une seule demande fondamentale : le droit à une vie digne pour eux-mêmes et leurs familles. Cela signifie des emplois sûrs, des droits sociaux et du travail solides, des logements abordables, une éducation publique de qualité, des soins de santé accessibles et une protection sociale. Si nos institutions ne peuvent pas garantir ces droits dans la pratique, aucun discours ne rétablira la confiance dans la démocratie.

C'est pourquoi, au sein de notre groupe, nous insistons pour que les partis politiques placent l'égalité et la justice sociale au centre de leurs programmes et de leurs actions. Ce n'est qu'en apportant des améliorations réelles et tangibles à la vie des gens que nous pourrons inverser la crise de légitimité à laquelle nos démocraties sont confrontées.

Enfin, permettez-moi de conclure par une proposition concrète au nom de la Gauche unitaire européenne. L'année prochaine marquera le 65e anniversaire de la Charte sociale européenne. Nous pensons que l'Assemblée devrait saisir cette occasion pour réaffirmer sa centralité pour notre modèle social commun et lancer un engagement politique renouvelé pour rendre ses droits pleinement justifiables et applicables sur tout notre continent.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci M. George LOUCAIDES.

La parole est à Mme Saskia KLUIT, au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts. La parole est à vous.

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC, Porte-parole du groupe): Je vous remercie.

Je tiens à remercier Mme Ingjerd Schie SCHOU pour la préparation de ce merveilleux rapport. Nous soulignons les défis et les responsabilités mis en exergue et ses merveilleuses contributions à cette Assemblée nous manqueront.

Dans toute l'Europe et dans mon propre pays, l'intolérance gagne du terrain. Paradoxalement, une société tolérante doit être très intolérante à l'égard de l'intolérance si elle veut se défendre. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons préserver une Europe libre et ouverte.

Les partis ont pour vocation de mobiliser les citoyens, de cultiver les talents politiques, de créer des espaces de débat et d'échange et restent des vecteurs indispensables de la participation démocratique. Nous devons prendre des mesures concrètes pour veiller à ce que les partis soient protégés, soutenus et renforcés, et c'est également ce que préconise le rapport.

Mon groupe a de solides traditions démocratiques. En commençant par faire entrer des travailleurs exploités dans les parlements de toute l'Europe au 20e siècle, en apportant le droit de vote aux personnes peu fortunées et aux femmes. C'est ainsi que nous avons amené la rue dans les lieux de pouvoir.

Au 20e siècle, nous nous sommes battus pour les droits des travailleurs, nous leur avons apporté de meilleurs salaires, des conditions de travail plus saines et des maisons plus sûres. Au XXIe siècle, nous faisons entrer dans les parlements des militants du climat, de l'égalité des sexes et des droits de l'homme pour résoudre les problèmes que certains d'entre nous préfèrent ignorer.

Comment changer une société ? En se dotant d'institutions démocratiques fortes et en encourageant une éthique démocratique forte au sein de nos partis. Nous nous sommes tous présentés devant des salles chauffées et pleines de membres pour défendre nos propositions.

Seuls les partis qui favorisent un dialogue véritablement démocratique peuvent protéger une éthique démocratique forte dans un pays. Aux Pays-Bas, le plus grand parti de la Chambre des représentants ne compte qu'un seul député. Cette formation d'extrême droite n'est pas un véritable parti. Il n'y a pas d'autres membres que le chef. Il n'y a pas de débats dans ce parti, pas de participation politique, pas de discussions.

Ce n'est donc pas la voie à suivre. Que cette Assemblée soit le lieu où nous traçons une ligne claire. La démocratie doit être défendue par des faits, des paroles et des actes. Parlons haut et fort aujourd'hui et soutenons ce rapport.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est à Mme Denitsa SACHEVA, au nom du Groupe du Parti populaire européen.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter Mme Ingjerd Schie SCHOU pour son rapport clairvoyant et de rendre hommage à ses 16 années de service dévoué à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, au cours desquelles elle a été un professeur remarquable pour beaucoup d'entre nous.

La démocratie représentative est confrontée à une crise profonde. Dans toute l'Europe, les résultats des élections révèlent une méfiance croissante à l'égard des institutions et des partis traditionnels. Les partis politiques ont commencé à perdre leur rôle de médiateurs publics, laissant un vide souvent comblé par des acteurs qui exploitent la peur, la désinformation et la conspiration. Cette situation nuit à nos démocraties.

Le baromètre de confiance Edelman 2025 souligne cette crise : un nombre record de personnes pensent que les dirigeants les induisent délibérément en erreur, et six citoyens sur dix font état de griefs : le sentiment que les gouvernements et les entreprises favorisent des intérêts étroits au détriment des besoins des citoyens ordinaires.

Pour inverser cette tendance, nous devons restaurer la légitimité, à la fois dans la manière dont les partis fonctionnent et dans la manière dont ils sont tenus de rendre des comptes.

Tout d'abord, les partis doivent être transparents, éthiques et ouverts à tous. Ils ne peuvent pas rester des clubs fermés pour les élites. Ils doivent ouvrir leurs portes aux femmes, aux jeunes et aux groupes défavorisés, devenir de véritables écoles de démocratie où les voix des citoyens comptent non seulement le jour des élections, mais aussi dans la vie quotidienne du parti.

Deuxièmement, nous devons insister sur la nécessité d'un contrôle parlementaire rigoureux. Une démocratie sans contrôle est une démocratie sans freins. Les parlements doivent veiller à ce que les gouvernements justifient leurs politiques.

Troisièmement, nous devons nous adapter de manière responsable à l'ère numérique. Les réseaux sociaux et les plateformes numériques peuvent aider les partis à atteindre un public plus large, en particulier les jeunes, mais les partis ne doivent pas se contenter d'informer les citoyens, ils doivent les impliquer dans la prise de décision.

Nous devons reconstruire des partis fondés sur la transparence, l'éthique et l'inclusion, et veiller à ce que les parlements soient vigilants, compétents et sans crainte.

Notre devoir n'est pas de sacrifier les valeurs au populisme, mais de les maintenir au cœur de notre travail politique.

Je vous remercie.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Monsieur Dmytro NATALUKHA, de l'Ukraine, au nom du groupe des Conservateurs, Patriotes et Affiliés européens. La parole est à Monsieur Dmytro NATALUKHA.

M. Dmytro NATALUKHA (Ukraine, CEPA, Porte-parole du groupe): Chers invités, chers collègues,

Ce rapport se veut un manuel de revitalisation des partis politiques. Il parle avec une admirable civilité de l'engagement des jeunes, de la transparence et des primaires numériques. Il se lit très bien sur le papier. Il ferait une belle brochure. Je crains qu'il ne soit également un terrible manuel de défense.

Pourquoi ? Parce que, et là je dois être franc, il refuse soigneusement de regarder l'éléphant le plus grand et le plus dangereux dans la pièce. La capture délibérée et la militarisation des partis politiques par les régimes autoritaires. Aujourd'hui, les partis politiques ne sont pas simplement des institutions fragiles de représentation qui exigent des quotas de genre ou la participation des jeunes. Entre les mains des régimes autoritaires, ce sont des armes. Des armes plus tranchantes que les chars, plus corrosives que la propagande et souvent plus efficaces qu'une armée.

Ce rapport parle de renforcer la culture démocratique. C'est très bien. Mais à quoi sert la culture démocratique quand les partis politiques eux-mêmes peuvent être transformés en machines de guerre hybride ? Lorsque les partis sont infiltrés, financés ou ouvertement commandés par des régimes qui n'ont que faire de la démocratie, mais seulement de la domination ? Les exemples sont connus. Des partis entiers au pouvoir qui ne représentent pas les citoyens mais les gèrent. Des partis qui ne contestent pas les élections mais les chorégraphient. Des partis qui ne légifèrent pas mais approuvent sans discussion des guerres d'agression. Des partis qui, au lieu de façonner le débat public, importent dans leurs rangs des terroristes condamnés, des seigneurs de la guerre, des contrebandiers, voire des mercenaires. Deux mots : *Yedinaya Rossiya.*

Russie unie est précisément un tel parti. Un parti qui a voté en faveur de l'introduction des forces armées sur le territoire d'autres États souverains en 2008, en 2014, en 2022, c'est l'un de ces partis. Et parler de démocratie interne au parti en ignorant ces réalités, c'est comme discuter de la disposition des chaises longues sur le Titanic en refusant de mentionner l'iceberg. Et pourtant, ce rapport ne contient pas une seule ligne sérieuse sur ce qui se passe lorsque les partis politiques cessent d'être des instruments de représentation et deviennent des instruments de terreur. Lorsque les partis sont utilisés pour blanchir l'agression, pour normaliser l'expansionnisme, pour exporter l'impérialisme. Mon groupe, les Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés, soutient l'esprit de revitalisation de la démocratie. Mais la démocratie sans sécurité, c'est comme un État sans frontières. Nous ne connaissons qu'un seul pays de ce type. "Partout où un soldat russe pose le pied, c'est le nôtre", a déclaré Vladimir POUTINE en juin 2025. Ainsi, chers collègues, la démocratie n'est pas détruite en un moment dramatique.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Nous passons maintenant à la liste des orateurs individuels. La parole est à Monsieur Richard BAKER. La parole est à Monsieur Richard BAKER.

M. Richard BAKER (Royaume-Uni, SOC): Merci.

Chers collègues,

Combien de fois entendons-nous dire "à quoi bon adhérer à un parti politique, à quoi bon même voter ? Cela ne changera rien. Les hommes politiques ne servent que leurs propres intérêts".

Bien entendu, les partis politiques ont un rôle essentiel à jouer dans la remise en question de ces points de vue. En veillant à ce que nos partis soient inclusifs et connectés à nos communautés, nous pouvons renforcer la confiance et la participation.

Mais nous devons également reconnaître l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés en raison des actions des partis extrémistes et des mauvais acteurs, qui cherchent à saper les droits que nous chérissons dans cette Assemblée. Nous devons valoriser la liberté d'expression et les opinions politiques, principes démocratiques que cette assemblée a toujours défendus.

Mais ce rapport important montre que le débat politique est plus que jamais manipulé par la désinformation et qu'il attise les flammes de l'intolérance. Au Royaume-Uni, une publicité raciste promue par le parti d'extrême droite Reform, attaquant le leader travailliste écossais Anas SARWAR en raison de son héritage pakistanais, est restée sur Facebook pendant deux semaines, vue par plus d'un demi-million de personnes, et pourtant aucune mesure n'a été prise pour la retirer. Nous savons également que les algorithmes des médias sociaux sont utilisés pour orienter les gens vers des messages qui sèment la discorde, souvent à des fins d'ingérence étrangère dans nos démocraties.

C'est pourquoi le partenariat de sécurité et de défense entre le Royaume-Uni et l'Union européenne comprend une section sur le travail conjoint pour contrer la manipulation de l'information et l'ingérence, car ces menaces sont partagées par toute l'Europe.

Nous devons travailler avec la société civile, les syndicats et maintenant avec notre nouveau pacte démocratique pour l'Europe afin de promouvoir l'éducation politique. Mais alors que nos démocraties sont confrontées à des défis qui n'auraient jamais pu être prévus lors de la création de la Commission de Venise, nous devons nous assurer que nous disposons des outils réglementaires nécessaires pour garantir un débat politique inclusif, lutter contre la désinformation et protéger les droits auxquels cette Assemblée est attachée.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci M. Richard BAKER.

La parole est à M. Christophe BRICO, du Groupe du Parti populaire européen. La parole est à vous.

M. Christophe BRICO (Monaco, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président,

Désolé, toutes mes excuses.

Quelques mots très rapidement, tout simplement pour féliciter Mme Ingjerd Schie SCHOU pour son excellent rapport.

Ce sont des sujets importants, nous venons de les évoquer, en partie, cet après-midi dans la Commission *ad hoc* sur le nouveau pacte démocratique.

Trouver des moyens pour améliorer l'implication de nos concitoyens dans la vie démocratique de leurs pays, ça reste, je pense, un des objectifs de cette institutions, donc je soutiendrai ce rapport.

Je pense que l'essentiel a déjà été dit par l'ensemble de mes collègues, et encore merci à Mme Ingjerd Schie SCHOU pour l'ensemble de son travail et de son soutien.

Et, à titre personnel, de son soutien à moi depuis que j'ai intégré l'institution.

Merci Ingjerd.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup.

La parole est à M. José María SÁNCHEZ GARCÍA.

Est-il présent ? Je ne vois pas son badge.

Si ce n'est pas le cas, j'appelle Mme Bernadeta COMA. La parole est à vous.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE): Monsieur le Président.

Chers collègues.

Je souhaite exprimer mon plein soutien au rapport présenté par Mme Ingjerd Schie SCHOU, qui met en lumière le rôle fondamental des partis politiques pour l'avenir de nos démocraties.

Les partis sont l'un des piliers de la démocratie représentative. Ils donnent une voix aux citoyens, structurent le débat public et contribuent à la formation de l'opinion. Cependant, dans plusieurs États membres, leur rôle est fragilisé et ils doivent affronter de nouveaux défis.

Le premier défi est celui de restaurer la confiance. Les partis politiques doivent être plus transparents, aussi bien dans leur fonctionnement interne que dans le financement de la vie politique.

Le deuxième défi consiste à favoriser une participation plus large à la vie politique, notamment celle des jeunes. Les partis doivent donc s'adapter, ouvrir de nouveaux canaux de dialogue, notamment numériques, et lutter contre la désinformation qui menace nos sociétés démocratiques.

Enfin, le troisième défi est celui de la représentativité : une démocratie solide doit refléter la diversité de nos sociétés, diversité de genres, d'âges, d'origines et de sensibilités.

À cet égard, l'expérience de mon pays, l'Andorre, montre combien il est essentiel de favoriser la participation des jeunes générations et d'assurer une représentation équilibrée de toute la société.

Dans un contexte européen marqué par des tensions géopolitiques et des reculs démocratiques, les partis ont aussi une responsabilité particulière : défendre les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

Mesdames, Messieurs, renforcer la démocratie, c'est renforcer les partis politiques. Mais pour cela, ils doivent se renouveler, s'ouvrir et répondre aux attentes légitimes des citoyens. C'est ainsi que nous pourrons restaurer la confiance et garantir l'avenir de nos institutions démocratiques.

Je vous remercie.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est maintenant à M. Sigurður Helgi PÁLMASON. La parole est à vous.

M. Sigurður Helgi PÁLMASON (Islande, SOC): Monsieur le Président,

En tant que parlementaires, nous avons une responsabilité particulière : celle de protéger la démocratie, non seulement au sein de cette Assemblée, mais aussi dans chacun de nos États membres. Nous savons tous que la démocratie est fragile. Nous constatons une baisse de la participation, un affaiblissement de la confiance et une polarisation croissante. Ce sont des signes d'alerte que nous ne pouvons pas ignorer, car nous les avons déjà vus.

Ce rapport montre clairement que les partis politiques sont au cœur de ce défi. Ils ne sont pas des reliques du passé, mais les fondements de la démocratie représentative. En tant qu'élus, nous devons veiller à ce qu'ils remplissent leur mission. Cela signifie écouter attentivement nos concitoyens, réagir à leurs préoccupations et leur montrer que leurs voix influencent la politique.

Mais écouter ne suffit pas. La manière dont nous nous engageons est importante. Le dialogue avec les citoyens doit se faire dans le respect, le respect de leurs expériences, de leurs frustrations, de leurs espoirs et de leurs rêves. Sans ce respect, la confiance s'érode. Avec lui, la confiance peut être reconstruite.

Nous devons renforcer la transparence, préserver l'intégrité et maintenir la politique ouverte aux jeunes, aux femmes, aux minorités, à toutes les voix qui se sentent trop souvent exclues. Ce faisant, nous protégeons non seulement la crédibilité de nos institutions, mais aussi la culture même de la démocratie.

Chers collègues, notre tâche est claire. Nous devons être les gardiens de la confiance, les bâtisseurs du dialogue et les défenseurs du pluralisme. C'est ainsi que nous ferons en sorte que la démocratie en Europe ne se contente pas de survivre, mais qu'elle s'épanouisse.

Chère Madame Ingjerd Schie SCHOU, je vous salue avec le plus grand respect.

Merci beaucoup.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est à M. Mihail MITOV, de Bulgarie.

M. Mihail MITOV (Bulgarie, PPE/DC): Chers collègues,

En tant que jeune représentant national de la Bulgarie, je me réjouis de ce débat important sur les partis politiques et la démocratie.

Alors que nous vivons une époque de changements technologiques rapides, les médias sociaux et les communications basées sur des algorithmes transforment la façon dont les gens s'engagent dans la politique. Si ces technologies nous connectent, elles créent également des communautés sociales radicales dans l'espace en ligne. Elles accentuent la séparation, affaiblissent la pensée critique et menacent la démocratie.

La diffusion de la désinformation contribue à la radicalisation des individus et sape la confiance dans les institutions. Ainsi, la technologie risque de devenir une arme contre la démocratie au lieu d'être un outil pour la renforcer.

Les partis politiques sont les médiateurs entre les citoyens et les institutions, tant au niveau national qu'international. Cependant, le système politique n'est pas encore prêt à répondre aux nouvelles demandes et attentes façonnées par la réalité numérique. Cela soulève une question importante. Quel est le rôle des jeunes dans la démocratie contemporaine ?

La participation des jeunes à la vie politique est cruciale pour la protection de la démocratie. En tant que tels, les partis politiques doivent garantir une représentation significative et l'inclusion des minorités afin de promouvoir des dirigeants et des médiateurs qui représentent chaque partie de la société.

La Bulgarie offre un exemple clair, et après quatre années de crise politique et sept élections consécutives, nous avons surmonté l'instabilité. Aujourd'hui, le pays est gouverné par une coalition minoritaire unie contre le populisme. Le gouvernement a été créé pour restaurer la confiance de la société, résoudre les problèmes et

améliorer notre perspective européenne. Il est encourageant de constater qu'il comprend le plus grand nombre de jeunes représentants de notre histoire, preuve que les partis bulgares sont ouverts à la nouvelle génération.

En résumé, l'ère numérique englobe les partis qui s'ouvrent aux jeunes. Et si nous voulons regagner la confiance et garantir la démocratie, nous devons être prêts pour l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

La parole est à M. Murat Cahid CINGI, de la Türkiye. La parole est à vous.

M. Murat Cahid CINGI (Türkiye, NI): Chers collègues,

Comme le suggère à juste titre le rapport, l'érosion de la confiance dans les partis politiques et la montée de la polarisation politique sont les principaux moteurs du recul démocratique en Europe. Ce phénomène est exacerbé par la désillusion généralisée des citoyens qui ne se sentent pas entendus et ignorés. Nombreux sont ceux qui pensent que les hommes politiques sont déconnectés, qu'ils ne réagissent pas et qu'ils sont incapables de résoudre les problèmes ou de tenir leurs promesses.

Les politiciens intensifient souvent cette déconnexion en donnant la priorité à leur image et en utilisant une rhétorique populiste qui détourne l'attention des problèmes urgents. Ils ne parviennent pas à discuter de manière significative avec le public, négligent la contribution des citoyens à l'élaboration des politiques et perdent ainsi la confiance. Lorsque les partis traditionnels n'offrent pas de solutions convaincantes, les électeurs se tournent vers des alternatives, même si elles sont radicales ou peu réalistes.

Cette dynamique a alimenté la montée des partis populistes d'extrême droite, qui remplacent le débat inclusif par un état d'esprit "nous contre eux" et qualifient des segments de la société d'ennemis et de causes profondes. Leur rhétorique clivante mine le terrain d'entente, aggrave les fractures sociétales et nuit non seulement à l'opposition, mais aussi à des communautés entières, en particulier aux minorités.

Ces partis érodent la confiance, essentielle à une démocratie saine, en créant un environnement hostile et dysfonctionnel où le compromis est perçu comme une faiblesse. Au fur et à mesure que la méfiance grandit, de nombreux citoyens se désengagent de la politique. Lorsque les partis politiques ne parviennent pas à représenter tout le monde, la démocratie est en danger.

Je pense que des règles plus strictes ne sont pas la solution à elles seules. En sensibilisant les citoyens à la politique et à la démocratie, nous devons leur donner les moyens d'agir. Un public informé est la meilleure défense contre l'apathie, la manipulation, la désinformation et la polarisation.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

C'est au tour de M. Yuriy KAMELCHUK, d'Ukraine. La parole est à vous.

M. Yuriy KAMELCHUK (Ukraine, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Au cœur de la vie démocratique, il y a toujours eu des partis politiques, en tant qu'instruments de représentation, en tant qu'intermédiaires entre les citoyens et le gouvernement, et en tant qu'arènes pour le dialogue public. Pourtant, aujourd'hui en Europe, nous assistons à une profonde crise de confiance dans les partis, baisse du nombre d'adhérents, apathie politique croissante et soupçons de corruption et d'influence étrangère.

Les partis politiques restent la pierre angulaire d'une démocratie qui fonctionne. Ils façonnent les programmes électoraux, préparent les dirigeants politiques et traduisent les intérêts du public dans la législation. Sans eux, les parlements ne peuvent pas fonctionner efficacement et les changements de pouvoir ne peuvent pas se dérouler pacifiquement.

Mais pour que cela soit vrai, les partis doivent s'adapter et se renouveler.

Les partis doivent s'ouvrir à une participation plus large, simplification des formes d'adhésion, transparence des procédures d'élection des dirigeants, implication plus forte des organisations locales et liens avec les mouvements civiques.

Des règles strictes de financement sont essentielles, transparence des donateurs, contrôle des contributions étrangères et sanctions en cas d'infraction. Les codes de conduite internes et les règles relatives aux conflits d'intérêts doivent devenir la norme.

Les partis ne sont pas de simples machines électorales ; ils doivent être des écoles de démocratie, des plateformes pour les citoyens, des espaces d'éducation politique et des forums de débat. En particulier en période de polarisation, ils jouent un rôle crucial dans l'unité de la société.

À notre époque, les partis ne peuvent ignorer la technologie, consultations en ligne, campagnes numériques éthiques et transparence de la publicité en ligne. En même temps, ils doivent se défendre contre la manipulation, le micro-ciblage et l'ingérence étrangère.

Chers collègues, la démocratie n'existe pas seulement les jours d'élection. Elle vit entre les deux, dans le travail quotidien des partis et leur engagement constant auprès des citoyens. Réformer les partis politiques, c'est réformer le tissu conjonctif même de la démocratie. Si nous ne les renforçons pas aujourd'hui, il sera peut-être trop tard demain.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Monsieur Gerardo GIOVAGNOLI. Est-il ici ? Je ne le vois pas.

Si ce n'est pas le cas, j'appelle Madame Victoria TIBLOM de Suède. Oui, la parole est à vous.

Mme Victoria TIBLOM (Suède, CEPA): Merci Monsieur le Président.

Et merci au rapporteur, Mme Ingjerd Schie SCHOU, pour cet excellent rapport qui ne pouvait pas mieux tomber.

Nombre de nos démocraties connaissent une baisse de la participation aux élections. Il y a aussi les "fake news", qui visent à semer la méfiance entre nos citoyens et nos nations. Sans oublier les scandales de corruption et d'autres menaces sérieuses. En effet, nous sommes aujourd'hui confrontés à une menace existentielle en tant que démocraties, sous la forme d'une invasion illégale d'une dictature voisine dans l'un de nos pays membres.

L'objectif du rapport est de souligner à quel point des partis politiques forts et variés sont essentiels au bon fonctionnement du fondement même de nos démocraties, à savoir le système représentatif. Les partis sont là pour se disputer et se critiquer mutuellement, pour gagner des sympathies et espérer obtenir plus de votes au détriment des autres partis.

Imaginons un instant que la Russie du président Vladimir Poutine s'empare de l'Europe libre. Une Russie qui n'a qu'un seul commandant avec un pouvoir et un contrôle total sur tout et tout le monde. Une Russie qui envoie au goulag tous ceux qui osent s'opposer à elle et former un parti politique, et qui finit par les tuer, comme Alexei NAVALNY. Une Russie qui, par le biais d'une nouvelle loi officialisée l'autre jour, met en prison quiconque lit simplement un article critique à l'égard du gouvernement sur l'internet.

En conclusion, réjouissons-nous des querelles de partis, des querelles de cœur dans les médias. D'une certaine manière, ils le font pour nous, pour notre démocratie.

Je terminerai par une phrase célèbre de Voltaire.

"Je désapprouve ce que vous dites, mais je défendrai jusqu'à la mort votre droit de le dire.

Merci, Monsieur le Président.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame Victoria TIBLOM.

La parole est à Madame la Baronne Ruth HUNT. La parole est à vous.

Baroness Ruth HUNT (Royaume-Uni, SOC): Dans un monde hyperinformé, où le cycle de l'information se renouvelle toutes les huit secondes, les partis politiques ne fixent plus l'ordre du jour ; ils s'efforcent d'y survivre. Les commentaires et les critiques fusent en permanence, mais au lieu de les considérer comme un engagement, certains partis de gauche et de droite les considèrent comme une menace et ne savent pas comment réagir.

C'est dans cette faiblesse que s'inscrit l'autoritarisme. Les dirigeants autoritaires ne s'engagent pas, ils imposent. Ils s'élèvent au-dessus du bruit, ils déclarent ce qui est vrai, ils donnent aux gens le confort dangereux de la clarté. Ils disent aux citoyens, oubliez les compromis, oubliez les nuances, suivez-moi. Et trop nombreux sont ceux qui les écoutent.

Pendant ce temps, nos partis, de gauche comme de droite, se tordent pour imiter une majorité glissante et changeante qu'ils n'arrivent jamais à cerner. Ils risquent de poursuivre des humeurs plutôt que des convictions, des guerres culturelles plutôt que des objectifs. Certains se retrouvent à incarner les politiques dont ils pensent qu'elles trouveront un écho, mais le font sans conviction ni authenticité, s'éloignant de plus en plus de leur identité fondamentale.

Il ne s'agit pas seulement d'une crise des partis, mais d'une crise de la démocratie. Car lorsque les partis se vident, le terrain est libre pour les autoritaires.

Si les partis veulent rester au service des citoyens, ils doivent se battre différemment. Non pas comme des reliques du passé, mais comme des acteurs de ce nouveau monde. Ils doivent défendre quelque chose, former des coalitions, rechercher des compromis et prouver que la démocratie est plus forte que les certitudes irréalistes et qu'elle est toujours l'antidote à la peur.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup, Madame la Baronne Ruth HUNT.

La parole est à Madame Arusyak JULHAKYAN pour l'Arménie. La parole est à vous.

Mme Arusyak JULHAKYAN (Arménie, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Les partis politiques sont extrêmement importants pour la démocratie. Les démocraties ne peuvent fonctionner sans eux. Mais il est bien plus important que les partis politiques parlent et travaillent pour la démocratie. Les partis qui tolèrent ou normalisent la restriction des libertés civiles, l'utilisation de pouvoirs extraordinaires dans leur intérêt, non seulement affaiblissent le pluralisme mais ouvrent également la porte à un repli autoritaire.

Il est important de souligner le danger actuel. Nombre de nos pays, dont l'Arménie, sont activement confrontés à des partis antidémocratiques soutenus par des forces autoritaires extérieures qui cherchent à saper et à fausser notre vie politique.

Ces efforts prennent diverses formes : financement, campagnes de désinformation et utilisation de plateformes internationales pour légaliser les acteurs antidémocratiques, jusqu'à l'utilisation des contacts disponibles au sein de cette Assemblée. Nous devons discuter de la manière dont nous allons combattre ces menaces.

Un système de partis libre, transparent et compétitif joue un rôle indispensable. La transparence est une condition préalable à la légitimité politique. Les partis politiques ne peuvent pas prétendre représenter le peuple si ce dernier ne peut pas voir qui finance ces partis, qui paie pour les politiques et qui les soutient.

La démocratie interne est également d'une importance cruciale pour les partis. La manière dont l'organe directeur d'un parti est élu, la manière dont les listes électorales au sein des partis sont générées, tout cela montre le niveau de démocratie interne d'un parti. Et si un parti n'est pas démocratique en interne, comment peut-il apporter un développement démocratique au pays tout en exerçant le pouvoir ?

Les partis politiques jouent également un rôle important dans le renforcement de la confiance du public dans le système politique. Pour ce faire, il est nécessaire que les partis élaborent et adoptent des codes de conduite pour leurs membres, qui devraient inclure des dispositions relatives à l'intégrité.

Chers collègues, malgré les défis existants, nous devons rester déterminés à protéger et à renforcer la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, ainsi qu'à garantir la transparence financière et publique des partis politiques et un champ politique multipartite et compétitif.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Mme Shelby KRAMP-NEUMAN, du Canada. La parole est à vous.

Mme Shelby KRAMP-NEUMAN (Canada): Chers collègues,

On dit souvent que les partis politiques sont les gardiens de la démocratie. Ils jouent un rôle fondamental et unique dans les processus démocratiques.

Permettez-moi tout d'abord de vous faire part de quelques résultats intéressants tirés de récents sondages d'opinion menés dans notre pays, le Canada. Les Canadiens semblent accorder une importance particulière à leurs institutions politiques, puisque les sondages montrent que nous avons davantage confiance dans nos processus que nos pairs, mais même l'optimisme omniprésent des Canadiens montre des signes de méfiance à l'égard de notre système.

Selon une enquête réalisée en 2023 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 40 % des Canadiens pensent que leur système politique permet à des personnes comme eux d'avoir leur mot à dire sur ce que fait le gouvernement. Cette proportion est supérieure de 10 points de pourcentage à la moyenne de l'ensemble des pays de l'OCDE.

En outre, près de la moitié des Canadiens, soit 46 %, estiment que notre Parlement est en mesure d'équilibrer les besoins des différents groupes de notre société. Cette proportion est également supérieure de 10 points de pourcentage à la moyenne de l'OCDE.

Bien que la confiance dans notre système politique soit relativement élevée par rapport à d'autres pays, le niveau de satisfaction à l'égard du fonctionnement de la démocratie au Canada a diminué ces dernières années. L'enquête AmericasBarometer 2023 montre que le niveau de satisfaction des Canadiens à l'égard de la démocratie est actuellement le plus bas depuis le début de l'enquête en 2010.

Les partis politiques peuvent redoubler d'efforts pour inverser cette tendance.

Au Canada, les enquêtes montrent régulièrement que les partis politiques sont parmi les institutions politiques publiques les moins dignes de confiance.

Accroître l'engagement des citoyens dans les partis politiques est, à mon avis, essentiel pour renforcer la confiance dans les institutions politiques publiques.

L'engagement dans les activités des partis contribue également à créer des liens à long terme avec la politique et, plus largement, avec la démocratie elle-même.

Je voudrais souligner que notre discussion sur ce sujet arrive à point nommé. Nous assistons à un remodelage de l'écosystème politique international et à un déclin démocratique mondial.

Pour résister à cet environnement en mutation rapide, nous devons veiller à ce que nos partis politiques continuent d'engager des discussions sur la démocratie avec tous les électeurs et à ce qu'ils fassent entendre leur voix.

Merci.

Mme Hripsime GRIGORYAN (Arménie, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Armen GEVORGYAN (Arménie, CEPA): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Theodoros KALIONCHIZ DE LA FUENTE (Mexique): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Namık TAN (Türkiye, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Gökçe GÖKÇEN (Türkiye, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Francesco VERDUCCI (Italie, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en italien.*

Mme Aysu BANKOĞLU (Türkiye, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Mike READER (Royaume-Uni, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Pedro Miguel HACES BARBA (Mexique): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

Comme annoncé, je dois maintenant interrompre la liste des orateurs.

Les interventions des membres de la liste des orateurs qui ont assisté au débat mais n'ont pu s'exprimer peuvent être remises au service de la séance en vue de leur publication dans le compte-rendu. Les interventions ne doivent pas dépasser 400 mots. Je rappelle aux collègues que le texte dactylographié peut être soumis par voie électronique, si possible, au plus tard 4 heures après l'interruption de la liste des orateurs.

La parole est à Mme Ingjerd Schie SCHOU, rapporteure. Chère Ingjerd, vous disposez de 3 minutes pour répondre au débat. La parole est à vous.

Mme Ingjerd Schie SCHOU (Norvège, PPE/DC, Rapporteure): Merci, Monsieur le Président,

Merci, chers collègues.

Merci pour toutes vos réflexions et votre soutien à ce rapport.

Le message qui ressort de bon nombre de nos débats ici à Strasbourg est que la résilience de la démocratie dépend non seulement de principes partagés, mais aussi de la force des institutions qui structurent la vie politique. Parmi ces institutions, les partis politiques occupent une place centrale : ils organisent la concurrence, formulent des demandes et servent de médiateurs entre les citoyens et l'État.

Lorsque nous parlons, Monsieur le Président, de déclin ou de recul démocratique, nous n'accordons pas toujours une attention suffisante au rôle de nos propres partis politiques. Oui, comme je l'ai dit dans ce rapport, l'érosion des organisations de partis peut être étroitement liée à un déclin démocratique plus large. Lorsque les partis s'affaiblissent, la vie politique tourne de plus en plus autour des individus plutôt que des institutions. Les canaux de responsabilité se rétrécissent, la concurrence programmatique cède la place à une politique personnaliste, et le président et les citoyens trouvent moins de moyens significatifs de participer. L'affaiblissement des partis n'est donc pas une tendance isolée. Il s'agit d'un défi structurel aux conséquences systémiques.

Dans toute l'Europe, le déclin de la confiance, la baisse de la participation, la polarisation et la propagation de la désinformation interviennent dans ce déclin. Les partis qui servaient autrefois d'intermédiaires solides ont moins de membres et moins de légitimité. Une pression qui met à l'épreuve leur capacité d'adaptation. Dans le même temps, les nouvelles technologies et les dynamiques géopolitiques ont remodelé leur environnement, exigeant des réponses institutionnelles à la fois innovantes et fondées sur les principes démocratiques. Cette résolution aborde ces dynamiques.

Monsieur le Président, j'aimerais dire à mes collègues qu'après 16 ans en tant que membre de cette Assemblée parlementaire, il s'agit de mon tout dernier discours en plénière. Je vous remercie pour le soutien que vous avez apporté à ce rapport. Je vous remercie pour les nombreuses années de soutien collégial et d'amitié.

Je passe le flambeau aux nouveaux membres de ma nouvelle délégation. Je les encourage, ainsi que vous, à poursuivre l'important travail de l'Assemblée parlementaire et à porter la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit au plus haut niveau.

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier mon Secrétariat national, mais aussi le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Conseil de l'Europe en particulier.

Je vous remercie pour votre bonne coopération et de votre attention à l'égard de cette institution.

Merci.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame Ingjerd Schie SCHOU.

Chère Ingjerd, merci beaucoup.

J'ai également eu plaisir à siéger à vos côtés au sein du groupe du Parti populaire européen.

La Vice-Présidente de la Commission souhaite-t-elle s'exprimer ? La parole est à vous.

Mme Yelyzaveta YASKO (Ukraine, PPE/DC, Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): Chers collègues,

Au nom de la commission des affaires politiques et de la démocratie, je tiens à saluer ce rapport pour sa clarté et sa vision constructive, car nous avons tous besoin de repenser le rôle des partis politiques.

Nous avons entendu à juste titre la question que les gens se posent parfois à savoir quel est l'intérêt d'adhérer à ce parti politique ? Serai-je entendu ? Malheureusement, c'est la raison pour laquelle de nombreux jeunes, et pas seulement des jeunes, rejoignent différents mouvements radicaux plutôt que d'adhérer aux partis politiques qui pourraient représenter leurs intérêts.

Et qu'est-ce que cela signifie exactement ? Cela signifie que les partis politiques doivent non seulement jouer un rôle représentatif traditionnel, mais aussi être des agents du renouveau politique dans le cadre de la démocratie. Ce rapport couvre en fait tous les défis auxquels les partis politiques sont confrontés. Ils sont confrontés à une perte de confiance, à une diminution du nombre de leurs membres et à des difficultés croissantes pour s'adapter aux rapides changements technologiques, sociaux et géopolitiques. Pourtant, comme le souligne le rapport, ils restent des piliers essentiels de la démocratie représentative. Sans partis qui fonctionnent, qui sont réactifs et inclusifs, les systèmes démocratiques ne peuvent soutenir la participation, la responsabilité ou le pluralisme.

La résolution adoptée par la commission aborde ces questions de manière équilibrée et tournée vers l'avenir. Il ne s'agit pas de défendre le statu quo, mais de veiller à ce que les partis politiques puissent remplir leur rôle démocratique et, comme je l'ai dit, être des agents du renouveau politique avec la démocratie et les valeurs démocratiques dont nous avons tant besoin aujourd'hui. Il s'agit de garantir la prise en compte des besoins des citoyens et de les encourager à participer au processus.

C'est pourquoi je souhaite vivement demander à mes collègues de soutenir ce rapport et, au nom de la commission, je tiens évidemment à remercier notre rapporteure, Mme Ingjerd Schie SCHOU, pour tout le travail qu'elle a accompli au sein de la commission. D'autant plus qu'Ingjerd a toujours été très active, notamment au sein de la commission des affaires politiques et de la démocratie.

Je tiens également à vous remercier d'avoir accueilli nombre d'entre nous en Norvège et, personnellement, de m'avoir ouvert les portes d'une partie de la culture et de la culture politique norvégiennes. Je tiens également à remercier Ingjerd pour avoir été capable de changer d'avis sur de nombreux sujets importants jusqu'à aujourd'hui, car nous avons besoin de cela dans les démocraties. Parfois, nous devons changer d'avis si nous voulons être proactifs.

Merci beaucoup et je vous souhaite le meilleur. C'est un moment très émouvant et c'est magnifique de voir comment tout le monde vous applaudit.

Vote: Political parties and democracy

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

Le débat est clos.

La commission des questions politiques et de la démocratie a présenté le projet de résolution, Document 16248, sur lequel cinq amendements ont été déposés.

Ils seront examinés dans l'ordre où ils figurent dans le recueil. Je vous rappelle que les interventions sur les amendements sont limitées à 30 secondes.

Je crois comprendre que le président de la commission souhaite proposer à l'Assemblée que les Amendements 3, 4, 1 et 5 au projet de résolution, qui ont été rejetés par la commission à la majorité des deux tiers, soient déclarés définitivement rejetés.

Est-ce le cas, Madame Yelyzaveta YASKO ?

Mme Yelyzaveta YASKO (Ukraine, PPE/DC, Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): C'est exact.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Si personne ne s'y oppose, je considérerai que l'amendement est rejeté. Y a-t-il une objection ?

Je ne vois rien...

Les Amendements 3, 4, 1 et 5 du projet de résolution sont donc rejetés et ne seront pas appelés.

Nous passons à l'Amendement n° 2 et son sous-amendement.

La parole revient à M. Dmytro NATALUKHA pour soutenir l'Amendement n° 2. Vous disposez de 30 secondes.

M. Dmytro NATALUKHA (Ukraine, CEPA): Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

L'amendement est très simple. Il condamne les partis politiques qui, par leurs actions ou votes explicites, soutiennent le déploiement des forces militaires de leur pays sur le territoire d'autres États souverains ou encouragent l'expansionnisme ou la xénophobie.

Nous avons malheureusement vu de tels exemples. Bien entendu, lorsque je dis cela, je pense à la Russie qui, en autorisant l'introduction de ses forces militaires sur le territoire d'un autre pays souverain, a rendu la guerre possible. Cela s'est produit non seulement en Ukraine, mais aussi en Géorgie en 2008.

Je vous remercie.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci.

J'invite le rapporteur à soutenir le sous-amendement au nom de la Commission.

Mme Ingjerd Schie SCHOU (Norvège, PPE/DC, Rapporteure): Merci, Monsieur le Président.

Dans l'Amendement 2, la Commission a proposé de remplacer les mots "le déploiement des forces militaires de leur pays sur le territoire d'autres États souverains ou la promotion de l'expansionnisme ou de la xénophobie" par les mots "l'agression militaire contre des États souverains".

Cette précision linguistique garantit que nous ne condamnons pas accidentellement tous les déploiements de forces militaires sur le territoire des États souverains. La formulation précédente était si large qu'elle condamnait les déploiements militaires normaux qui ont lieu régulièrement, tels que ceux qui font partie des exercices normaux de l'OTAN.

Je vous remercie.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Merci, Madame Ingjerd Schie SCHOU.

Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer contre le sous-amendement ?

Dans le cas contraire, quel est l'avis de M. Dmytro NATALUKHA sur le sous-amendement ?

M. Dmytro NATALUKHA (Ukraine, CEPA): Je soutiens le sous-amendement.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

La commission est évidemment favorable au sous-amendement.

Nous allons procéder au vote sur le sous-amendement.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat. Je vous remercie.

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant à l'Amendement 2, tel qu'amendé.

Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ? Non.

Quel est l'avis de la commission ? Mme Yelyzaveta YASKO ?

Mme Yelyzaveta YASKO (Ukraine, PPE/DC, Vice-Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie): Approuvé.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Approuvé. Je vous remercie.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement tel qu'il a été amendé et je vous prie de procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande que les résultats soient affichés.

À l'unanimité, l'Amendement 2 tel qu'amendé est adopté.

Je vous remercie.

Nous allons maintenant procéder au vote sur les projets de résolution contenus dans le Document 16248 tel qu'amendé. La majorité simple est requise.

Je mets aux voix le projet de résolution.

Le scrutin est ouvert.

Je vous invite à voter.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage des résultats.

Le projet de résolution est adopté.

Merci beaucoup, Madame Ingjerd Schie SCHOU, et merci pour tous les efforts que vous avez déployés au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Vous nous manquerez.

Je vous remercie.

Debate: Draft Council of Europe convention on the co-production of audiovisual works in the form of series

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie. Pouvons-nous demander au rapporteur et à un autre de prendre sa place. Je vous remercie.

Je vous remercie. L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de Mme Valentina GRIPPO, au nom de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, sur le projet de convention du Conseil de l'Europe sur la coproduction d'œuvres audiovisuelles sous forme de séries (Document 16238).

Je rappelle que le temps de parole est limité à 2 minutes. Afin d'en terminer à 18 h 30, j'interromprai la liste des orateurs vers 18 h 25 pour laisser place à la réplique et au vote.

La parole est à Madame Valentina GRIPPO, rapporteur. Vous disposez de 7 minutes maintenant et de 3 minutes à la fin pour répondre au débat. Madame Valentina GRIPPO, vous avez la parole.

Vous devez insérer la carte. Pas de précipitation, pas de précipitation, c'est bon. La parole est à vous.

Vous devez la pousser. La carte, vous devez la pousser. Vous n'êtes pas encore enregistré. Je vous remercie.

Mme Valentina GRIPPO (Italie, ADLE, Rapporteure): Chers collègues, nous parlons aujourd'hui de cinéma.

Le cinéma est né dans les États du Conseil de l'Europe. Du Paris des frères Lumière, où fut inventé le cinéma, ce langage si important pour l'être humain, aux festivals de Berlin, Venise, Cannes, aux écoles de Londres, de Prague.

Notre continent a inventé des langues qui ont façonné l'imaginaire collectif du monde entier. Et ce n'est pas seulement l'histoire de succès passés. C'est la racine qui nous rappelle que l'Europe, lorsqu'elle coopère, est capable de mener et non de poursuivre.

Nous pensons à tant d'excellences de pays petits et grands, d'États membres du Conseil de l'Europe. Le regard du cinéma finlandais et suédois sur la condition humaine, l'utilisation de l'animation, de la narration visuelle dans le cinéma letton, dans le cinéma belge, le centre audiovisuel qu'est en train de devenir l'Espagne, la Turquie.

Aujourd'hui, cet héritage prend une nouvelle forme dans les séries télévisées. Au cours des dix dernières années, la production de séries européennes a augmenté de 46 %, dépassant les 3 000 heures originales par an.

Le secteur audiovisuel pèse 130 milliards d'euros et croît de 7 % par an. Nous parlons de centaines de milliers d'emplois, de secteurs industriels complexes, de nouveaux métiers créatifs et technologiques, mais aussi de pluralisme, de liberté d'expression, d'identité culturelle européenne.

L'Europe a été le protagoniste, depuis la Covid, d'une grande croissance dans ce domaine. La démonstration que notre force réside précisément dans la diversité, dans les petites créations indépendantes, mais aussi dans la capacité de coopérer, de créer des projets plus vastes, en travaillant tous ensemble.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la convention sur les coproductions en série, un cadre juridique qui permet à des œuvres réalisées ensemble par des producteurs de plusieurs pays d'être reconnues comme des coproductions officielles. Il s'agit, dans un marché de plus en plus agressif à l'Ouest comme à l'Est, de permettre à tous nos Etats et à tous nos producteurs, petits et grands, d'avoir un accès plus facile au financement, plus de possibilités de partager les coûts et les risques, plus de mobilité des talents, plus de circulation des œuvres.

Dans un marché dominé par quelques grands acteurs mondiaux, cette convention offre un outil concret pour renforcer la compétitivité européenne sans sacrifier la pluralité de nos écosystèmes nationaux.

Pour ces raisons, il s'agit d'une initiative à accueillir avec conviction, et l'avis que l'Assemblée examine aujourd'hui a précisément cet objectif à savoir d'apporter un soutien maximal à la convention, en renforçant son esprit par quelques suggestions qui la rendent plus claire et plus praticable.

Nous ne pouvons ignorer le fait que certains États membres, représentants de l'industrie et de l'UE ont exprimé des inquiétudes quant à l'absence d'une évaluation d'impact et d'autres éléments.

Pour cela, nous avons beaucoup travaillé et je voudrais profiter de cette occasion pour remercier la Commission, qui a travaillé de manière unie et unanime, tous les groupes politiques qui ont apporté leur contribution, en discutant avec les associations, pour arriver à un résultat qui est équilibré et qui permet, avec deux petites améliorations que nous suggérons, à cette résolution de marcher de manière plus convaincante et d'être mise en œuvre.

Le premier aspect concerne la définition des coproducteurs indépendants, contenue dans l'annexe 3 ; telle qu'elle est formulée, elle risque d'entrer en conflit avec les législations nationales et de se transformer en une norme imposée, même si elle est conçue comme résiduelle.

C'est pourquoi nous préférons préciser que chaque État doit avoir, 80 % des États ont déjà, mais doit avoir sa propre définition dans un certain délai après l'entrée en vigueur de la convention.

L'autre question cruciale sur laquelle nous avons beaucoup travaillé, en espérant convaincre tout le monde, mais en essayant patiemment d'écouter tout le monde, est la relation des droits d'utilisation.

Les pratiques de rachat total ou d'acquisition à outrance, souvent à des conditions pénalisantes, risquent de comprimer la liberté des producteurs et de limiter la circulation des œuvres.

Il est essentiel que ceux qui investissent en même temps soient rémunérés pour leurs investissements. Pour cette raison, nous avons demandé la suppression d'une partie trop normative qui figurait dans la résolution telle qu'elle était rédigée, mais il est important que les États membres disposent d'une législation qui stipule que les négociations commerciales concernant l'exploitation des droits prennent en compte la possibilité pour les producteurs indépendants d'exploiter certains droits secondaires sur leurs œuvres et de constituer des catalogues d'œuvres.

Avec ces ajustements, le texte, à notre avis, gagne en solidité et devient réellement applicable dans les différents contextes nationaux, qui sont très différents, qui sont à un stade de maturité très différent de leur marché audiovisuel et qui méritent tous d'être soutenus, qu'ils soient petits ou grands, qu'il y ait de grands acteurs internationaux ou qu'un nouveau marché audiovisuel soit en train d'émerger.

C'est ainsi que la convention peut passer d'une bonne intention à un instrument capable de stimuler une coopération concrète, de renforcer nos producteurs, d'encourager l'innovation et de maintenir vivante la vocation européenne, en racontant des histoires différentes, dans des langues différentes, qui construisent ensemble une identité culturelle unique.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Arusyak JULHAKYAN (Arménie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame Valentina GRIPPO.

Dans ce débat, la parole est à Mme Laura CASTEL, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

Mme Laura CASTEL (Espagne, GUE, Porte-parole du groupe): Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi d'être clair. Nous pensons que ce projet de convention est solide car dans un paysage médiatique dominé par des géants mondiaux, l'Europe a besoin de toute urgence de ces outils pour renforcer notre souveraineté culturelle, protéger nos créateurs et garantir l'accès à un paysage médiatique pluraliste.

Mais je dois dire que cet avis soutient étonnamment les grandes entreprises, les acteurs les plus puissants de l'écosystème audiovisuel, plutôt que les producteurs indépendants, les petits créateurs et l'intérêt public.

Par exemple, en ce qui concerne la définition de "producteur indépendant", la convention a proposé une définition commune qui ouvre la porte aux petits producteurs. Au lieu de cela, l'avis insiste pour laisser chaque État à ses propres définitions, ce qui revient à perpétuer des marchés inégaux, même s'il s'agit de la Turquie, de la Géorgie, de l'Azerbaïdjan ou de la Moldavie.

En ce qui concerne les droits relatifs à l'octroi de licences, l'avis se range une fois de plus du côté des plus grands acteurs. Il prévient que les nouvelles règles risquent de perturber les modèles économiques des radiodiffuseurs. Mais quel modèle commercial cet avis défend-il ? Malheureusement pas le droit du public à un contenu diversifié et indépendant. Il défend plutôt les intérêts des entreprises qui, en tant que monopoles, dominent le secteur.

En ce qui concerne les données, au lieu d'opter pour la transparence, l'avis suscite des craintes de confidentialité ou de fardeau. Mais actuellement, c'est le public qui n'a pas son mot à dire sur la manière dont ses données sont utilisées et les autres créateurs qui n'ont pas accès aux informations sur la manière dont leur travail est consommé. La transparence n'est donc pas une menace. C'est une nécessité démocratique.

Et la souveraineté culturelle, chers collègues, ne peut signifier la protection des plus forts - je termine - au détriment du pluralisme et de l'équité.

En conclusion, nous appelons à soutenir le projet de convention tel qu'il est, sans amendement, car il est ambitieux, renforce la protection de l'indépendance et impose la transparence des données. Et nous recommandons de rejeter l'avis. Je suis vraiment désolée. La culture n'est pas seulement un marché ; c'est la voix de nos sociétés, de notre démocratie et de notre avenir.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mme Arusyak JULHAKYAN (Arménie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame Laura CASTEL.

La parole est à Mme Luz MARTINEZ SEIJO, au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

Mme Luz MARTINEZ SEIJO (Espagne, SOC, Porte-parole du groupe)*: Merci Madame la Présidente.

Tout d'abord, je voudrais reconnaître les efforts de Mme Valentina GRIPPO. Bravo pour avoir réussi à obtenir un consensus sur ce projet, dans lequel vous cherchez à promouvoir la coopération culturelle en Europe dans le domaine de l'audiovisuel.

Cependant, le texte soulève certaines questions qui méritent, à mon sens, un débat politique.

Tout d'abord, la définition du "producteur indépendant", qui est présentée comme subsidiaire, en l'absence de législation nationale selon l'annexe 3, mais qui pourrait devenir un standard supranational. Cela pourrait alors interférer normativement avec nos cadres juridiques nationaux et avec nos systèmes d'aides publiques. L'existence de cette définition est un marqueur d'identité en Europe et c'est, en grande partie, le socle pour garantir les exceptions culturelles. C'est pourquoi nous souhaitons défendre une position où chaque Etat reste souverain dans la définition de ce concept, en fonction de sa propre législation.

Deuxièmement, la participation des fournisseurs de services en tant que coproducteurs. Le texte dit que les plateformes ou les télévisions publiques peuvent participer en tant que coproducteurs. Mais cela peut donner lieu à des ambiguïtés. Nous pourrions, je pense, reconnaître leur rôle sans leur donner le même statut. Cela permettrait d'éviter des interprétations divergentes et de protéger la logique de nos systèmes d'aides publiques.

De même, ce projet définit également certains critères pour avoir accès aux aides d'État, mais il ne nous donne pas assez de clarté sur la manière dont nous allons ordonner ces droits avec les coproductions, les plateformes, les télévisions publiques, dont nous avons pourtant besoin pour garantir la cohérence normative.

Par ailleurs, la protection de la propriété intellectuelle est d'une importance capitale. Si nous voulons une convention qui favorise la diversité culturelle, nous devons nous assurer que tous les participants, toutes les parties prenantes respectent les droits d'auteur, tels qu'ils sont définis dans chaque pays.

En conclusion, la convention a un potentiel de transformation, mais elle nécessite quelques ajustements afin de prévenir tout type de déséquilibre structurel et de préserver notre diversité. Nous en soutenons l'esprit, mais nous voulons nous assurer que le principe de subsidiarité est respecté. Et pour cela, nous avons besoin d'une évaluation d'impact rigoureuse et nous devons garantir une véritable participation de toutes les parties prenantes.

Madame Valentina GRIPPO, vous avez tout notre soutien pour améliorer ce projet de convention, et c'est précisément ce que vous suggérez dans votre rapport.

Je vous remercie.

Mme Arusyak JULHAKYAN (Arménie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie, Madame.

Nous poursuivons avec Monsieur Benjamin DALLE, qui s'exprimera au nom du groupe du Parti populaire européen.

M. Benjamin DALLE (Belgique, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Madame la Présidente,

Chers collègues,

Nous saluons l'ambition de ce projet de convention. Il cherche à juste titre à promouvoir la collaboration transfrontalière, la diversité culturelle et le pluralisme dans un paysage audiovisuel en pleine mutation. Nous apprécions sa tentative d'encourager les coproductions indépendantes et de fournir un cadre pour la coopération internationale.

En même temps, nous devons être prudents. La convention risque de détourner l'attention de la valeur culturelle des œuvres vers le statut d'une catégorie spécifique de producteurs. Si les producteurs indépendants contribuent énormément au pluralisme, d'autres modèles de production sont tout aussi importants pour favoriser la liberté d'expression, l'accès du public et l'innovation.

En effet, je crois que les productions audiovisuelles de haute qualité nécessitent un écosystème médiatique prospère dans lequel tous les acteurs sont respectés et capables de jouer leur rôle : les producteurs indépendants et les producteurs dits dépendants, les diffuseurs publics et privés, les distributeurs, les scénaristes, les réalisateurs, les acteurs, la distribution et l'équipe de tournage.

Lors d'un débat très intéressant sur cette question à Paris, j'ai été frappé de constater que les radiodiffuseurs privés et publics partageaient les mêmes préoccupations à l'égard de la convention. Plusieurs parties prenantes ont également mentionné qu'il n'y avait pas eu suffisamment de consultation et de dialogue.

Nous remercions Mme Valentina GRIPPO pour son rapport. Le groupe du Parti populaire européen soutient le rapport et ses recommandations.

Notre message aujourd'hui est très clair : avant l'adoption, le Comité des Ministres doit réunir toutes les parties prenantes autour de la table et engager un véritable dialogue. La convention ne sera un succès que si elle peut compter sur le large soutien de l'ensemble de l'écosystème audiovisuel.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Arusyak JULHAKYAN (Arménie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Benjamin DALLE.

Au nom des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés, M. Malte KAUFMANN. Vous avez la parole.

M. Malte KAUFMANN (Allemagne, CEPA, Porte-parole du groupe): Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais également remercier tous ceux qui ont contribué à la rédaction de la résolution, en particulier notre rapporteure Mme Valentina GRIPPO. Nos préoccupations ont été prises en compte, par des amendements et des clarifications.

Pour la suite, il est important d'attirer l'attention sur trois points particuliers qui sont essentiels pour les Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés.

Tout d'abord, la protection des cultures indépendantes et créatives, notamment des petits pays et des producteurs indépendants. Il faut leur permettre de préserver leur propriété intellectuelle et de raconter leurs propres histoires dans différentes langues.

Deuxièmement, le risque pour les créateurs sur les petits marchés. Les producteurs des petits pays évoluent sur un marché incertain, où chaque nouveau projet comporte des risques considérables. S'ils perdent maintenant les droits sur leurs œuvres, par exemple parce que des plateformes ou de grands opérateurs accaparent tous les contenus dans le cadre des nouvelles règles, ils seront alors réduits à être de simples exécutants.

Troisièmement : garantir la diversité. Mesdames et Messieurs, la force de l'Europe réside dans sa diversité : des langues, des styles, des narrations et des expériences différents forment notre héritage culturel à tous. Si la protection de l'indépendance des petits producteurs était mise en péril, nous risquons de perdre notre culture au profit de plateformes mondiales, proposant des histoires qui ne servent que le grand public et ne laissent plus de place aux identités régionales.

J'en arrive à la conclusion suivante : nous ne devons pas permettre que les intérêts économiques de quelques acteurs mondiaux mettent en péril notre indépendance culturelle. Ne laissons pas nos histoires les plus diverses se taire en Europe. Merci beaucoup.

Mme Arusyak JULHAKYAN (Arménie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Malte KAUFMANN.

C'est maintenant au tour de M. Petri HONKONEN de s'exprimer au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

M. Petri HONKONEN (Finlande, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Madame la Présidente.

L'objectif de la convention est de soutenir la coopération internationale et la diversité culturelle dans la production de séries audiovisuelles. La convention vise à renforcer la position des producteurs indépendants et à faciliter les coproductions transfrontalières.

Au nom du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, je voudrais remercier la rapporteure, Mme Valentina GRIPPO, pour sa vue d'ensemble équilibrée et complète de cette question. Des discussions ont eu lieu entre toutes les parties prenantes et le rapport reflète les différents aspects de la convention.

Le rôle du Conseil de l'Europe est de protéger la diversité culturelle et de sauvegarder les minorités culturelles et les langues, y compris dans le domaine de la culture et des productions audiovisuelles, qui sont parmi les formes d'art les plus consommées de nos jours. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe a préparé cet instrument juridique à l'intention des États membres. Des actions concrètes sont requises de la part des États membres.

Les préoccupations exprimées par les petits producteurs indépendants sont compréhensibles. Au nom du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, je tiens à souligner l'importance de la diversité culturelle dans ce secteur. Sans les producteurs indépendants, nous serions confrontés à un contenu monotone, de nombreuses histoires ne seraient pas racontées et de nombreuses petites langues ne seraient pas entendues.

Les amendements proposés visent à améliorer l'applicabilité pratique de la convention dans les contextes nationaux. L'acceptation de la convention est une étape importante dans la promotion des coproductions et de la coopération. Nous devons noter que tout retard serait préjudiciable à l'industrie cinématographique à tous les niveaux.

Nous soutenons l'esprit de la convention et espérons que tous les aspects mentionnés seront soigneusement pris en compte lors de sa future mise en œuvre par les États membres et l'Union européenne.

Nous vous remercions.

Mme Arusyak JULHAKYAN (Arménie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Petri HONKONEN.

La parole est à M. Bob De BRABANDERE. Je vous en prie, Monsieur.

M. Bob De BRABANDERE (Belgique, CEPA): Merci.

Chers collègues,

Cette convention n'est pas un simple document technique. C'est un outil qui permet de s'assurer que les producteurs des petits marchés ne sont pas réduits à des sous-traitants des plateformes mondiales, mais qu'ils restent de véritables auteurs. Ils doivent conserver leur propriété intellectuelle, leur contrôle créatif et la possibilité de raconter leurs propres histoires dans leurs propres langues. Sur les petits marchés, chaque production comporte un risque financier plus important. Si les créateurs perdent leurs droits, ils perdent leur indépendance.

La force culturelle de l'Europe réside dans une diversité appropriée. Beaucoup de nations, de cultures, de langues, d'histoires, de perspectives et une histoire commune. Si les mécanismes de protection sont affaiblis, nous risquons de ne voir que des contenus homogénéisés conçus pour les plus grands marchés. Ce serait une perte culturelle. Cela nuirait également à l'emploi, à l'indépendance économique et, d'une certaine

manière, à la survie des petites langues comme le finnois, le maltais, l'estonien, le luxembourgeois, etc. Et même ma propre langue, le néerlandais. Ce ne sont pas exactement des langues mondiales, mais elles font chacune partie de ce que j'aime appeler la tapisserie culturelle européenne.

Je vais vous donner un exemple. D'accord, il ne s'agit pas de la série, mais il n'y a pas si longtemps, j'étais à Tallinn et j'ai assisté à la projection d'un film intitulé *Nähtamatu võitlus*, c'est-à-dire *The Invisible Fight* en anglais. Je ne m'étendrai pas trop sur le contenu, mais je peux vous dire que c'était pour le moins intéressant, très unique, et je suis sûr qu'il n'y aurait pas de soutien pour les auteurs individuels ou les régisseurs ou les séries et les films. Quelque chose comme cela ne se ferait pas et ce serait une perte.

C'est pourquoi la clarification sur l'exploitation des droits est si cruciale. Les producteurs indépendants doivent pouvoir exploiter leurs propres œuvres et construire des catalogues qui leur permettent de se développer durablement. Je me réjouis que ce point ait été abordé dans le discours du rapporteur. Dans cet esprit, je suis d'accord pour adopter ce rapport, mais avec vigilance. Il peut s'agir d'un instrument puissant pour sauvegarder la souveraineté culturelle, à condition que nous défendions le droit des créateurs indépendants à rester les auteurs de leurs propres œuvres.

Merci.

Mme Arusyak JULHAKYAN (Arménie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Bob De BRABANDERE.

Je donne maintenant la parole à Mme Marijana PULJAK. Je vous en prie, Madame.

Mme Marijana PULJAK (Croatie, ADLE): Merci.

Chers collègues,

Nous discutons aujourd'hui du projet de convention sur la coproduction d'œuvres audiovisuelles sous forme de séries. Il s'agit d'une question très complexe qui implique de nombreuses parties prenantes, qu'il s'agisse de producteurs indépendants, de fonds cinématographiques, d'institutions nationales, de grands diffuseurs ou de plateformes mondiales de diffusion en continu. Leurs intérêts sont souvent contradictoires et, tout au long de ce processus, il a été difficile de trouver un équilibre.

D'une part, les producteurs indépendants et les fonds cinématographiques nationaux réclament des garanties solides afin de conserver les droits sur leurs œuvres et de constituer des catalogues qui garantissent leur viabilité à long terme. D'autre part, les radiodiffuseurs et les plateformes insistent sur une plus grande flexibilité dans les définitions et les contrats. La Commission européenne, quant à elle, est soucieuse de cohérence avec la réforme à venir de la directive sur les services de médias audiovisuels.

Il est donc important de souligner qu'après de longs débats et tensions, des négociations européennes ont eu lieu entre le rapporteur et le représentant de l'European Film Agency Directors (EFAD), qui regroupe les agences nationales de cinéma. Le résultat de ces négociations est un accord pour soutenir le rapport sans amendements supplémentaires, mais avec une remarque claire soulignant l'importance de garantir que les producteurs indépendants puissent exploiter leurs droits et construire des catalogues d'œuvres.

Bien que l'EFAD ait exprimé sa déception quant au fait que le rapport n'atteigne pas pleinement l'ambition initiale de la convention, elle reconnaît également que tout retard supplémentaire nuirait à l'ensemble du secteur. Elle accepte donc ce compromis, tout en précisant qu'elle continuera à œuvrer pour que la convention finale reflète son objectif initial, à savoir un soutien fort aux producteurs indépendants européens et à la diversité culturelle.

Je vous invite donc à reconnaître également ce compromis et à soutenir le rapport.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Arusyak JULHAKYAN (Arménie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame Marijana PULJAK.

L'orateur suivant sur la liste est M. Ričards ŠLESERS. La parole est à vous, Monsieur.

M. Ričards ŠLESERS (Lettonie, NI): Chers collègues,

L'industrie audiovisuelle européenne est forte. Nous produisons déjà plus que les États-Unis, et nos traditions, langues et histoires locales nous confèrent une identité unique. La convention sur la coproduction d'œuvres audiovisuelles sous forme de séries vise à renforcer cette force en créant un cadre de collaboration transfrontalière permettant aux productions européennes d'atteindre un public plus large.

Oui, il y a des risques.

La définition de "producteur indépendant" peut ne pas correspondre à tous les systèmes nationaux. Les radiodiffuseurs, qui restent nos principaux investisseurs, craignent d'être mis à l'écart. Et nous ne devons pas oublier que les petites productions en langue locale constituent l'épine dorsale des catalogues de diffusion en continu de l'Europe et une part importante de notre patrimoine culturel.

Il s'agit là de préoccupations réelles dont la mise en œuvre devra se faire avec prudence.

Mais l'opportunité est plus grande. Alors que les conditions mondiales évoluent et que l'Europe est déjà un lieu d'investissement attractif, cette convention nous place en position de leader. C'est un outil qui peut rassembler nos producteurs, renforcer notre voix culturelle et assurer la place de l'Europe dans la production mondiale.

Chers collègues,

Cette convention jette des bases solides pour la croissance, pour la protection de notre patrimoine et pour garantir que l'Europe reste un leader dans la narration de ses propres histoires au monde.

Merci au rapporteur.

Mme Arusyak JULHAKYAN (Arménie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Ričards ŠLESERS.

Nous passons maintenant à Monsieur Claude KERN. Vous avez la parole, monsieur.

Il ne semble pas être dans l'hémicycle.

Chers collègues, la liste des orateurs est donc close.

La parole revient à Mme Valentina GRIPPO. Vous disposez de 3 minutes, Madame la rapporteure.

Mme Valentina GRIPPO (Italie, ADLE, Rapporteure): La discussion d'aujourd'hui s'est déroulée très rapidement, de la même manière qu'elle s'est déroulée au cours de l'année et demie pendant laquelle nous avons travaillé sur la résolution.

Je suis très heureux, car nous avons donné un exemple de la manière dont les éléments qui sous-tendent la résolution, à savoir l'importance de la diversité culturelle de chaque État, d'une part, l'importance des coproductions entre différents États travaillant ensemble pour faire un saut qualitatif, mais aussi, comme cela a été dit dans le dernier discours et dans d'autres discours, être attrayant en tant que zone d'investissement pour un secteur qui peut vraiment générer beaucoup de travail et qui est très important pour l'Europe géographique, que nous représentons en tant que Conseil de l'Europe, est possible.

Toutefois, cela nécessite le travail que nous faisons ici aujourd'hui et qui est la raison d'être du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire s'asseoir autour d'une table et raisonner ensemble pour aller dans la même direction, en rassemblant des intérêts qui peuvent sembler divergents, les petits producteurs d'un côté, les grands producteurs de l'autre, les radiodiffuseurs publics d'un côté, les radiodiffuseurs privés de l'autre, les petits pays, les grands pays, les pays qui ont une tradition très importante en matière de cinéma et ceux qui essaient simplement.

Il est possible d'aller dans la même direction ; non seulement c'est possible, mais il est de notre devoir d'aller dans la même direction, parce que dans un moment aussi compliqué, où d'autres parties du monde imposent des droits aux produits qui naissent dans nos pays et où les mécanismes sont renforcés, nous avons vraiment la possibilité de permettre aux États membres non seulement de défendre leur diversité culturelle, non seulement de raconter, comme on l'a dit plus tôt, des petits films.

Chacun d'entre nous a vécu ce dont parlait mon collègue Bob De BRABANDERE, l'idée qu'il y a un petit film, un petit bijou dans chacun des États membres qui mérite d'être produit et d'être vu.

Mais en même temps, nous méritons de devenir grands, de grandir ensemble et d'être compétitifs sur un secteur qui pèse plus que l'agriculture dans nos États membres, ce qui est très important.

C'est pourquoi, avec cet avis, et j'espère que nous le voterons tous ensemble, en donnant un signal d'unité ou d'unité la plus large possible sur ce sujet, nous disons précisément ceci à savoir que tous ces intérêts peuvent aller ensemble, pour permettre à ce marché de se développer et pour permettre à un droit humain, qui est le droit à la culture, à la diversité culturelle, de se développer et aussi pour permettre à l'industrie qui est derrière, qui est aussi très importante pour nos États, de se développer.

Je vous remercie donc, je remercie à nouveau le Bureau pour le travail précieux et la Commission pour le travail précieux qui a été accompli au cours de cette année et demie. Je n'aurais jamais pu, à moi seul, lire les centaines d'amendements et tenir les centaines de réunions que nous avons eues.

Je vous remercie donc.

Mme Arusyak JULHAKYAN (Arménie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame Valentina GRIPPO.

La Présidence de la commission désire-t-elle répondre ? Vous avez la parole pour 3 minutes.

M. Mehmet AKALIN (Türkiye, ADLE, Vice-Président de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias): Merci Madame la Présidente,

Chers collègues,

La profonde transformation du secteur audiovisuel européen au cours des dernières années, notamment avec l'arrivée des plateformes de streaming en Europe, a eu un impact significatif sur les habitudes des téléspectateurs et les attentes des consommateurs.

En particulier, les séries dramatiques de haute qualité ont pris d'assaut nos écrans.

La coproduction de séries en Europe a le potentiel d'être un catalyseur important pour la diversité culturelle et le pluralisme auxquels nous sommes attachés. Le Conseil de l'Europe propose donc un projet de convention sur la coproduction de séries.

Le projet de convention à l'examen aujourd'hui est le résultat de plusieurs mois d'efforts soutenus, et la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias reconnaît le travail acharné qui y a été consacré.

Je suis convaincu que les propositions présentées par Mme Valentina GRIPPO dans son rapport représentent un compromis acceptable pour toutes les parties prenantes et préparent la Convention à être adoptée par de nombreux États membres.

En ce sens, j'espère que vous soutiendrez le rapport de Mme Valentina GRIPPO.

Merci.

Vote: Draft Council of Europe convention on the co-production of audiovisual works in the form of series

Mme Arusyak JULHAKYAN (Arménie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Chers collègues, le débat est clos et nous allons maintenant procéder au vote sur le projet d'avis contenu dans le Document 16238 sur lequel aucun amendement n'a été déposé. Je vous rappelle que la majorité des deux tiers est requise.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Le projet d'avis est adopté.

Félicitations, Madame la rapporteure.

Joint debate: Analysis and guidelines to guarantee the right to housing / Promoting universal health coverage

Mme Arusyak JULHAKYAN (Arménie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Chers collègues,

L'ordre du jour appelle notre débat conjoint.

Nous entendrons d'abord la présentation, par Mme Aurora FLORIDIA, de son rapport sur l'« Analyse et lignes directrices visant à garantir le droit au logement » (Doc. 16244) au nom de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable.

Sur ce texte, nous donnerons également la parole à M. Paul GALLES, rapporteur pour avis de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous entendrons ensuite M. Stefan SCHENNACH qui présentera son rapport sur « Promouvoir la couverture santé universelle » (Doc. 16243) au nom de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable.

Nous devrons en avoir terminé avec l'examen de ces textes, vote inclus, à 20h00. Nous devrons donc interrompre la liste des orateurs vers 19h25 afin de pouvoir entendre la réplique de la commission et de procéder aux votes nécessaires.

Je rappelle que la durée d'intervention est limitée à 2 minutes par orateur.

Je rappelle que les rapporteurs disposent d'un temps de parole de 7 minutes pour la présentation de leur rapport et de 3 minutes pour répondre aux orateurs à la fin de la discussion générale.

La parole est à Mme Aurora FLORIDIA pour présenter son rapport sur l'« Analyse et lignes directrices visant à garantir le droit au logement ».

Mme Aurora FLORIDIA (Italie, SOC, Rapporteure): (J'attends donc mon collègue et une seconde. Je vous remercie. Oui. Alistair est perdu. D'accord, encore trois secondes. D'accord ? D'accord.)

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Une maison est la seconde peau de l'être humain. Un lieu de sécurité, de protection et d'appartenance, où nous nous abritons non seulement du monde extérieur, mais aussi de nous-mêmes. C'est un désir qui existe en chacun de nous.

Il s'agit également d'un droit reconnu au niveau international depuis des décennies. Le droit universel de l'homme à un logement adéquat est codifié dans le droit international, y compris dans notre Charte sociale européenne.

Ce droit peut nous sembler évident, voire acquis, mais ce n'est pas le cas. C'est l'un des droits les plus négligés de notre époque.

Pourtant, dans toute l'Europe, nous voyons ce droit s'éroder, trop souvent traité comme une marchandise à échanger, un actif financier plutôt qu'un droit de l'homme, un bien social à chérir et à protéger comme s'il s'agissait de notre propre maison, de notre seconde peau.

Cette situation me préoccupe profondément.

La spéculation fait grimper les prix et les loyers, poussant les familles ordinaires, les jeunes et les groupes vulnérables à la marge.

La financiarisation du logement a exclu de nombreuses personnes, notamment les ménages à faibles revenus, les parents isolés, les travailleurs, les étudiants, les femmes fuyant la violence, les personnes âgées, les migrants, les réfugiés et les communautés roms. Une tendance que nous voyons se développer sous nos yeux, comme si nous l'observions depuis une fenêtre, faute de mesures suffisantes pour corriger ce déséquilibre.

Parallèlement, la plupart des gouvernements ont externalisé le secteur du logement social, le laissant chroniquement sous-financé, ce qui limite leur rôle dans la fourniture directe de logements sociaux.

Aujourd'hui, trouver un logement est presque devenu un parcours du combattant. Et pourtant, paradoxalement, de nombreux logements sont restés vacants pour diverses raisons, notamment dans les zones touristiques ou dans les régions reculées de l'intérieur. La réalité est profondément troublante.

Plus d'un milliard de personnes dans le monde ne disposent pas d'un logement adéquat.

Rien qu'en Europe, plus de 1,3 million de personnes étaient sans domicile en 2023, dont 400 000 enfants.

En 2020, 19 millions de personnes supplémentaires ont connu une grave précarité en matière de logement.

Le sans-abrisme touche une personne sur quatre au cours de sa vie.

Et depuis le début de la guerre en Ukraine, des millions de personnes ont été déplacées.

En tant que rapporteur, j'ai eu le privilège d'entendre des experts, des communautés et des représentants de la jeunesse à travers l'Europe et au-delà. Leur message est clair, les politiques de logement doivent être ancrées dans la dignité humaine, la justice sociale et la durabilité. Elles doivent renforcer la résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles. Elles doivent donner aux jeunes qui luttent aujourd'hui pour vivre de manière autonome les moyens de construire leur avenir dans la sécurité et l'espoir.

Pendant deux ans, nos recherches ont été approfondies, méticuleuses et multiformes. Il s'agit véritablement d'un travail d'équipe.

Je me suis passionné pour ce sujet, que j'ai suivi de près pendant des années dans ma propre région en Italie, autour du lac de Garde, une zone touristique aux prises avec une grave pénurie de logements causée par la construction incontrôlée de résidences secondaires et la consommation incontrôlée de terres, un problème commun à de nombreuses zones touristiques à travers l'Europe.

Notre travail s'est appuyé sur trois piliers à savoir la description de la situation actuelle, le cadre du droit international et l'identification des bonnes pratiques dont on peut tirer des exemples essentiels pour guider des politiques de logement efficaces dans les États membres.

Car lorsqu'il y a une volonté, il y a un chemin, et les solutions existent.

J'ai choisi de me concentrer sur des questions clés à savoir les défis auxquels sont confrontés les jeunes, l'impact du changement climatique, le problème urgent du sans-abrisme et la situation en Ukraine.

Nous nous demandons quel type de logement les jeunes générations envisagent pour l'avenir. Nous les impliquons activement dans le processus. Nous changeons de perspective, cherchant à comprendre comment elles envisagent le logement dans les années à venir, allant au-delà de la simple discussion des problèmes et des défis auxquels elles sont confrontées aujourd'hui.

Lorsque nous avons examiné la dimension climatique de la question du logement, il est apparu clairement qu'une grande partie du parc immobilier européen est vieillissante, inefficace sur le plan énergétique et de plus en plus vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes, qui touchent notre continent avec une fréquence et une intensité croissantes. Même s'il s'agit aujourd'hui d'un sujet qui divise, la rénovation et la construction durable sont des investissements dans notre avenir collectif.

À cet égard, je vous encourage à visiter les quartiers Vauban et Rieselfeld à Fribourg, en Allemagne, qui sont considérés comme des exemples pionniers de développement de logements durables en Europe.

En discutant du sans-abrisme, le besoin urgent et logique de prévention est devenu évident. La prévention. Il est beaucoup plus coûteux de s'attaquer aux problèmes sociaux liés au sans-abrisme et d'agir après qu'une personne soit devenue sans-abri que de prévenir ce phénomène. La prévention est la clé pour s'attaquer à un problème presque insurmontable. Dans certaines régions, trouver une place dans un refuge revient à gagner à la loterie.

En ce qui concerne le rôle, le grand rôle qu'un État peut et doit jouer dans l'élaboration de la politique du logement, je le dirai dans ma réponse. Je parlerai du grand exemple de Vienne dans ma réponse.

En bref, je dois dire que le logement doit retrouver sa place légitime en tant que droit humain, et non en tant qu'actif spéculatif. Il doit être à l'épreuve du temps, tant sur le plan social qu'écologique, et il doit donner aux jeunes la base qu'ils méritent pour construire leur vie, car il s'agit de notre seconde peau.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La parole est à M. Paul GALLES, rapporteur pour avis.

Vous disposez de 3 minutes.

M. Paul GALLES (Luxembourg, PPE/DC, Rapporteur pour avis): Chers collègues,

La Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a été saisie pour avis sur le projet de résolution "Analyse et lignes directrices visant à garantir le droit au logement" préparé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable. Je remercie le rapporteure, Mme Aurora FLORIDIA, pour son excellent et ambitieux projet de rapport et de résolution. Il est important que notre Commission ait eu l'occasion d'y contribuer car la garantie du droit au logement est une condition préalable à l'accès à de nombreux autres droits humains.

Bien sûr, en tant que responsables politiques, nous pouvons et nous devons nous demander comment le mettre en œuvre. C'est tout à fait juste et central, mais ce rapport donne beaucoup de lignes directrices et, avant tout, il défend l'un des principaux droits sociaux, à savoir le travail, la santé, l'éducation, la sécurité sociale et le logement.

J'ai eu l'honneur de préparer un avis qui rappelle que le droit international des droits humains garantit le droit à un logement adéquat pour tous, sans aucune discrimination. Malgré ce droit, les migrants, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile, sont privés de manière disproportionnée du droit à un logement adéquat. Ils constituent l'élément le plus faible dans la chaîne des opportunités de logement.

Selon leur statut de résident et le pays où ils résident, différents facteurs peuvent contribuer à cette situation : ils peuvent, par exemple, être victimes de discrimination sur le marché du logement privé ou être exclus des logements sociaux s'ils ne sont pas résidents de longue durée.

Les quelques données désagrégées dont nous disposons sur cette question montrent également que les migrants sont surreprésentés dans la population des sans-abri de la région de l'OCDE. Dans certains pays, les exigences administratives les empêchent même d'accéder aux centres d'hébergement d'urgence.

J'aimerais souligner que ce projet de résolution arrive à point nommé. De plus en plus souvent, nous lisons et entendons parler de situations dans certains de nos États membres, où les personnes les plus vulnérables, et en particulier les migrants, doivent faire face au sans-abrisme et aux expulsions forcées, à savoir les demandeurs d'asile, les enfants, qu'ils soient non accompagnés ou avec leurs familles.

Chers collègues, j'aimerais également souligner qu'assurer l'accès des migrants à un logement adéquat devrait être considéré comme un investissement dans l'avenir de nos sociétés, au bénéfice de chacun d'entre nous. Notamment parce qu'il améliore l'inclusion et la cohésion sociales, facilite l'accès à l'emploi, a un impact positif sur la santé et permet aux enfants d'avoir une vie stable, nécessaire pour aller à l'école, par exemple.

Dans cette optique, nous avons proposé un certain nombre d'amendements visant à répondre aux défis particuliers auxquels sont confrontés les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile, et je suis reconnaissant à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de les avoir acceptés.

Merci à eux et merci à ceux qui ont travaillé sur notre avis.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à M. Stefan SCHENNACH, rapporteur, pour présenter le deuxième rapport. Vous disposez de 7 minutes maintenant et de 3 minutes à la fin pour répondre.

M. Stefan SCHENNACH (Autriche, SOC, Rapporteur): Merci, Madame la Présidente.

C'est vraiment le dernier rapport que je présente ici. Mais il ne s'agit pas seulement de mon rapport, nous sommes deux rapporteurs. Heike ENGELHARDT, notre ancienne rapporteure, est assise derrière et observe ce qui se passe avec son rapport, car c'est elle qui a le plus travaillé sur ce rapport. Elle a également participé aux auditions. Vous avez donc le rapport de deux rapporteurs.

La couverture sanitaire universelle (CSU) est au cœur de l'agenda 2030 du développement durable, la feuille de route de notre avenir commun. Cette ambition a été puissamment réaffirmée dans le Pacte pour l'avenir des Nations unies de 2024. Notre proposition de résolution suit exactement ce retour, en appelant notre Assemblée à examiner comment le Conseil de l'Europe et ses États membres peuvent avoir l'intention de se donner les moyens d'atteindre cet objectif.

C'est tout à fait logique, comme nous l'a rappelé le Secrétaire général du Conseil de l'Europe lors de la Journée mondiale de la santé 2025, la santé repose sur la confiance, la sécurité et l'accès équitable. Elle est indissociable de la démocratie. Mais qu'entend-on par couverture sanitaire universelle ? L'Organisation mondiale de la santé définit la santé comme un bien-être physique, mental et social complet. Inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels, le droit à la santé et le droit à la protection sociale sont des droits humains fondamentaux.

La couverture universelle en matière de santé signifie ne laisser personne de côté. Elle garantit que chaque personne, quel que soit son niveau de revenu, peut accéder aux services de santé essentiels sans difficultés financières. Ces services vont de la prévention et de la promotion au traitement, à la réadaptation et aux soins palliatifs.

Plus de 4,5 milliards de personnes n'ont toujours pas accès aux services de santé essentiels. 2 millions d'entre elles sont confrontées à des dépenses catastrophiques. 344 millions de personnes basculent dans l'extrême pauvreté à cause des dépenses de santé. Même dans nos propres États membres, la santé publique universelle a été reléguée au second plan de l'agenda politique depuis la pandémie, alors que les inégalités se creusent sous la pression de la crise du coût de la vie, des conséquences de Covid-19 et de la guerre d'agression contre l'Ukraine. Mais aussi par le génocide à Gaza.

Le coût humain est énorme. La mortalité maternelle n'a pas baissé depuis 2015, près de 300 000 femmes meurent chaque année pendant leur grossesse. Pour les enfants, la vaccination infantile est au point mort, 2,7 millions d'enfants supplémentaires ne sont pas vaccinés en 2023 par rapport à 2019.

Alors, que faut-il faire ? Nous devons considérer la santé publique universelle comme un étrange investissement dans le développement durable. Elle améliore les résultats en matière de santé, renforce l'égalité et l'égalité des sexes, construit la cohésion sociale et soutient la stabilité économique. Selon l'OMS, chaque dollar investi dans la santé rapporte entre 150 et 121 dollars de revenus en stimulant la productivité, l'emploi et la résistance aux chocs économiques et climatiques. La couverture sanitaire universelle est également l'un des fondements de la sécurité sanitaire mondiale. Des systèmes de santé solides sont essentiels pour se préparer aux pandémies, aux crises humanitaires et au changement climatique.

J'ai également l'honneur de vous inviter... Le 15 octobre, dans ce bâtiment, se tiendra la Conférence sur la protection de la santé, un événement marquant qui montrera comment le Conseil de l'Europe fait progresser la santé en tant que droit humain dans tous les secteurs. Il ne s'agira pas d'une simple réunion, mais d'une occasion unique pour nous, parlementaires, de nous approprier cet agenda, de traduire notre débat en commentaires politiques concrets et de montrer que le Conseil de l'Europe est pleinement engagé dans la réalisation de l'objectif de développement durable de la santé et du bien-être pour tous d'ici à 2030.

Je présenterai les résultats de notre discussion aujourd'hui, mais je compte sur votre participation pour faire de cette conférence un véritable tournant. J'ai ici l'affiche de la conférence et je vous invite à venir en prendre une après.

Chers collègues, la participation est importante, la présence est importante, le leadership est important. La couverture universelle des soins de santé n'est pas optimale, elle est essentielle pour la santé, la dignité et la cohésion sociale en Europe. Notre tâche est claire et passe par une mobilisation politique, législative et multilatérale. Nous devons veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Je dispose de quelques secondes. Je voudrais simplement dire que vous pouvez soutenir mon rapport, mais aussi le rapport de Mme Aurora FLORIDIA. Je sais que ce rapport sur le logement est l'un des meilleurs. Je suis membre de la capitale mondiale du logement social à Vienne et ce qu'elle présente est excellent. Donnons à nos rapports la chance d'être largement soutenus.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Victoria TIBLOM, au nom des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés. Vous disposez de deux minutes.

Mme Victoria TIBLOM (Suède, CEPA, Porte-parole du groupe): Merci, Madame la Présidente.

Et merci aux rapporteurs.

Le droit au logement est un droit social, pas un droit de l'homme. Répétons-le. Ce n'est pas un droit de l'homme.

Oui. L'Europe traverse une grave crise du logement. Les familles, les personnes âgées et les jeunes peinent à trouver des logements abordables. Les listes d'attente s'étirent sur des années et les citoyens ordinaires qui ont cotisé pendant des décennies ne peuvent pas accéder au logement dont ils ont besoin.

Pourtant, dans le même temps, les gouvernements continuent de donner la priorité au logement des immigrés clandestins et des demandeurs d'asile. Des blocs entiers de logements d'urgence sont réservés à ceux qui viennent d'arriver, tandis que nos propres citoyens sont repoussés plus loin dans la file d'attente. Dans de nombreux endroits, les demandeurs d'asile bénéficient d'une procédure accélérée pour obtenir un logement, tandis que les familles locales doivent attendre indéfiniment.

La vérité est claire. Nos systèmes de logement ne peuvent pas répondre à la fois aux besoins de nos citoyens et à un flux incessant d'immigration irrégulière. Chaque appartement réservé à un demandeur d'asile est un logement de moins pour une jeune famille. Chaque hébergement d'urgence accordé aux personnes arrivant illégalement laisse les Européens vulnérables dans le froid. Nous devons inverser cette logique. Le logement doit avant tout servir à nos citoyens et à nos résidents légaux. Nous devons cesser de récompenser les entrées illégales et de submerger nos systèmes de demandes d'asile souvent infondées.

Nous devrions plutôt investir dans l'expansion du logement pour nos propres communautés et rétablir l'équité et la responsabilité dans le système. La crise du logement n'est pas seulement une question de briques et de mortier : c'est une question de justice, de sérénité et de droit de nos concitoyens à vivre dignement dans leur propre pays.

L'Europe ne pourra pas résoudre sa pénurie de logements si elle continue à donner la priorité aux demandeurs d'asile et à l'immigration illégale plutôt qu'aux droits de ses propres citoyens.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La parole est à Baroness Sal BRINTON de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe. Vous disposez de 2 minutes.

Baroness Sal BRINTON (Royaume-Uni, ADLE, Porte-parole du groupe): Chers collègues,

Les deux excellents rapports des rapporteurs, "Analyse et lignes directrices visant à garantir le droit au logement" et "Promouvoir la couverture santé universelle" se prêtent très bien à une discussion commune.

Les Nations Unies, les Objectifs de développement durable des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organismes de haut niveau ont identifié le droit à un logement sûr et abordable et le droit à une couverture sanitaire universelle comme faisant intrinsèquement partie des droits humains.

Et nous savons que les performances de l'Europe en matière de logement et de couverture sanitaire universelle (CSU) sont supérieures à la moyenne mondiale. Cependant, alors que la pression sur les fonds publics s'accroît, la hausse vertigineuse du coût du logement signifie que de nombreux groupes vulnérables, les migrants, les demandeurs d'asile et les jeunes ne peuvent pas se permettre de louer, et encore moins d'acheter, un bien immobilier.

Un logement médiocre, surpeuplé et cher a des répercussions sur leur santé. Et pour les enfants vulnérables, cela peut même affecter leurs chances dans la vie.

Et il y a un autre problème. Les constructeurs de logements ne construisent pas suffisamment, et encore moins de manière adéquate pour ceux d'entre nous qui sont nés après la Seconde Guerre mondiale et qui vivront beaucoup plus longtemps que leurs parents et grands-parents. Le Royaume-Uni n'est pas le seul pays à subir des pressions en matière d'aide sociale, car notre parc immobilier n'est pas adapté aux besoins des populations vieillissantes, ni aux personnes en situation d'handicap.

Les recherches menées par l'association Habinteg Housing montrent que la construction de maisons pour tous les âges de la vie, avec des portes légèrement plus larges pour les fauteuils roulants, des salles de bains entièrement résistantes à l'eau et l'absence de marches pour entrer dans la maison, est bénéfique pour les résidents, quel que soit leur âge, et en particulier pour les personnes vulnérables. Ces logements leur permettent de vivre mieux et d'être en meilleure santé, ce qui, finalement, est aussi moins coûteux pour l'État. Mieux encore, le coût supplémentaire, comparé à la construction initiale, est minime.

Le Conseil de l'Europe devrait donc encourager les États membres à utiliser ces rapports pour adopter une vision holistique et innovante afin d'améliorer le logement pour tous, mais aussi pour disposer d'une couverture médicale universelle qui permette aux populations de vivre en bonne santé.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à M. George LOUCAIDES, du groupe pour la Gauche unitaire européenne. Vous disposez de deux minutes.

M. George LOUCAIDES (Chypre, GUE, Porte-parole du groupe): Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,

Le droit au logement n'est pas un principe abstrait, mais un combat quotidien pour des millions de personnes à travers l'Europe.

Malgré nos engagements, trop de citoyens sont confrontés au sans-abrisme, à des logements surpeuplés, à des loyers qui montent en flèche et à l'insécurité de l'expulsion.

Pour les réfugiés, les migrants, les jeunes et les pauvres, la situation est encore plus difficile.

Le logement ne doit jamais être réduit à une marchandise. Il s'agit d'un droit humain fondamental et d'un bien social. C'est pourquoi l'expression de notre préoccupation ne suffit plus. Nous avons besoin de choix politiques audacieux. Les gouvernements doivent investir massivement dans le logement social et accessible, réglementer les marchés locatifs et empêcher la spéculation qui fait grimper les prix au-delà de l'abordable.

Il est essentiel d'empêcher les expulsions, en particulier celles des familles et des enfants vulnérables, mais la prévention seule ne suffit pas. Les bâtiments vides doivent être transformés en logements, et les propriétés vacantes doivent servir la dignité humaine, et non le profit.

Il est également essentiel de renforcer la protection des locataires, en limitant les augmentations de loyer et en offrant des garanties contre les déplacements arbitraires.

La crise du logement touche de larges pans de la société. L'inflation, la baisse des salaires réels et des pensions, et la hausse du chômage signifient que les étudiants, les retraités et les ménages à faibles revenus ont du mal à payer leur loyer. Les hausses dues à l'inflation sont devenues insupportables.

Nous sommes donc favorables à l'encadrement des loyers dans les zones urbaines à forte demande et à l'indexation des augmentations sur le revenu national moyen plutôt que sur l'inflation, afin de créer un équilibre plus juste entre les moyens des ménages et les coûts du logement.

Les mêmes principes s'appliquent aux soins de santé. La couverture universelle doit garantir l'égalité d'accès, mais aussi des systèmes solides : main-d'œuvre, infrastructures, financement, gouvernance et déterminants sociaux.

Le financement exige du courage et de la détermination pour mettre en œuvre la fiscalité progressive, la répartition des richesses et les fonds de solidarité européens.

Je vous remercie.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La parole est à Mme Petra BAYR, du Groupe des socialistes, démocrates et verts. Vous disposez de 2 minutes.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Porte-parole du groupe): Je vous remercie.

Je pense qu'il n'y a pas d'autre ville au monde qui soit aussi connue pour sa bonne politique du logement que ma ville natale, Vienne, où Mme Aurora FLORIDIA s'est également rendue.

Il s'agit d'une longue tradition. Elle a commencé il y a plus de 100 ans dans ce que l'on appelait la Vienne rouge et se poursuit encore aujourd'hui.

Environ un tiers des Viennois vivent dans des appartements appartenant à la ville, sans que celle-ci n'en tire aucun profit. Un autre tiers vit dans des logements subventionnés appartenant à des coopératives, également à but non lucratif. Enfin, un tiers des Viennois vivent dans des logements privés. Bien entendu, ces logements privés font l'objet d'une forte pression sur les prix.

Les prix sont donc assez abordables à Vienne et nous continuons à faire beaucoup pour cela. Par exemple, nous avons récemment introduit notre propre catégorie d'utilisation des sols, réservée aux logements sociaux. Nous avons une interdiction très stricte des locations à court terme pour les touristes dans les zones d'habitation. Nous avons également notre propre catégorie d'appartements pour les jeunes.

Si vous voulez voir à quoi ressemble un logement abordable, venez à Vienne.

La deuxième question est celle de la couverture universelle des soins de santé. Croyez-le ou non, il s'agit du 34e rapport de M. Stefan SCHENNACH dans cette Assemblée. Il a commencé sa carrière ici en juin 2011. Son premier rapport portait sur les pouvoirs de la délégation russe en 2014. Vous vous souvenez de la Crimée, etc.

Il a été actif au sein des commissions de la culture, de l'environnement, des affaires sociales, du contrôle et du règlement. Il en a parlé hier soir, mais j'ai oublié. Il a fait d'innombrables observations d'élections. Il a libéré de nombreux prisonniers politiques sur tout le continent. Et je pense qu'il laissera vraiment de très grandes traces ici à l'Assemblée.

Je voudrais également mentionner que la couverture sanitaire universelle n'est pas seulement une politique de santé. C'est une question de dignité humaine.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La parole est à M. Jan Filip LIBICKI, du Groupe du Parti populaire européen. Vous disposez de 2 minutes.

M. Jan Filip LIBICKI (Pologne, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Madame la Présidente,

Chers collègues,

J'ai le plaisir de présenter la position du groupe du Parti populaire européen dans la discussion commune sur les rapports, analyses et lignes directrices visant à garantir le droit au logement et à promouvoir la couverture maladie universelle.

Je remercie les rapporteurs, Mme Aurora FLORIDIA et M. Stefan SCHENNACH, pour leur travail. En particulier, j'apprécie que M. Stefan SCHENNACH ait présenté un rapport au nom d'un collègue, ce qui n'est jamais une tâche facile.

Permettez-moi de souligner les points essentiels du rapport de Mme Aurora FLORIDIA.

Plus de 1,3 million de personnes en Europe sont sans abri et près de 20 millions vivent dans des conditions de logement précaires. Les guerres comme celles d'Ukraine et de Gaza ne font qu'aggraver cette crise.

Les recommandations les plus utiles sont claires : augmenter les investissements publics dans le logement social et abordable, introduire des stratégies à long terme pour prévenir le sans-abrisme, garantir la protection contre les expulsions forcées, améliorer les allocations de logement et le soutien aux familles et réglementer les locations à court terme et les logements vacants afin d'accroître l'offre de logements.

Nous devons poursuivre une politique prudente en matière de logement tout en promouvant l'assurance sociale universelle. C'est une demande fortement exprimée par la jeune génération dans nos pays.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La première oratrice sur la liste est Mme Zita GURMAI du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

Mme Zita GURMAI (Hongrie, SOC): Chers collègues, chers amis,

Un logement adéquat et abordable n'est pas un privilège. Ce n'est pas un luxe. C'est la pierre angulaire d'une vie digne. Les rapports du Conseil de l'Europe nous le disent. 1,3 million de personnes sont sans abri en Europe. Ce n'est pas seulement un chiffre, ce sont des millions de vies brisées, d'enfants qui dorment dans des abris, de familles menacées d'expulsion, de personnes âgées contraintes à l'insécurité. Ce n'est pas un accident, c'est le résultat direct de choix politiques qui ont laissé la spéculation, le profit et la négligence l'emporter sur le droit fondamental au logement.

La crise du coût de la vie a fait exploser les loyers. Les expulsions plongent les familles dans le désespoir. Une société qui ne peut garantir un logement à ses citoyens est une société qui a perdu de vue son devoir le plus élémentaire.

Il en va de même pour les soins de santé. La santé n'est pas une marchandise, c'est un droit. Pourtant, sur tout notre continent, des personnes sont laissées pour compte. Même avant la pandémie, des millions de personnes étaient exclues en raison des lacunes dans l'accès aux soins et des coûts écrasants qu'elles devaient assumer. La Covid-19 a révélé à quel point nos systèmes sont fragiles et inégaux, pénuries de médicaments, soins primaires débordés, communautés sans accès aux médecins. La santé mentale, la santé génésique, les soins chroniques restent scandaleusement sous-financés.

Cette situation est inacceptable. Dans une communauté fondée sur les droits de l'homme et la solidarité, personne ne devrait avoir à choisir entre acheter de la nourriture et acheter des médicaments. Aucun enfant ne devrait grandir malade parce que ses parents ne peuvent pas payer. Aucune personne âgée ne devrait mourir dans un appartement froid ou sans traitement parce qu'elle n'a pas les moyens de se soigner.

Garantir le logement et la santé n'est pas de la charité. C'est de la justice. C'est notre devoir légal et notre impératif moral. C'est l'expression concrète du droit à la vie, à la dignité, à une existence digne. Et c'est la défense la plus forte de la démocratie elle-même. Car lorsque les droits sociaux s'érodent, la peur s'installe, les divisions se creusent et la démocratie s'affaiblit. Mais lorsque nous garantissons que chaque famille a un toit et que chaque personne peut consulter un médecin sans crainte d'être ruinée, nous nous opposons, de manière directe et significative, aux forces de l'inégalité et de l'autoritarisme.

Monsieur Stefan SCHENNACH, *vielen Dank*, Madame Aurora FLORIDIA et tous les collègues.

Vous avez été un grand collègue. Je suis de tout cœur avec vous.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La parole est maintenant à M. Rónán MULLEN, du Groupe du Parti populaire européen.

M. Rónán MULLEN (Irlande, PPE/DC): Merci beaucoup.

Vous m'entendez ? Oui. Je m'excuse.

Il y a beaucoup de choses à recommander dans ces deux rapports, mais en ce qui concerne le sujet spécifique du rapport sur la couverture sanitaire universelle, c'est un sujet vraiment, vraiment important et il est vital que nous partagions tous l'idée que la promotion de la santé humaine est, d'une manière holistique, une partie essentielle du respect de la dignité humaine. La couverture sanitaire universelle est un sujet très important.

Je regrette de devoir dire que ce rapport pose un problème : il ne fait aucune référence aux enfants, ce qui est vraiment regrettable, et il ne fait pas non plus référence aux personnes handicapées. C'est un problème parce que le rapport fait référence à la discrimination, à juste titre, dans un autre contexte, celui de la prévention de la discrimination fondée sur le sexe. Mais quand on en choisit une, on en dévalorise d'autres.

L'éléphant dans la pièce aujourd'hui, ce sont les enfants qui, dans nos sociétés, sont confrontés à des épidémies de santé mentale. Et je pense que le rapport n'est pas suffisamment conscient des défis qui ont émergé ces dernières années, en particulier en ce qui concerne l'espace numérique en ligne.

S'il est bon que le rapport parle des déterminants sociaux de la santé, par exemple l'environnement, l'alimentation et l'énergie, ignorer le nouveau monde dans lequel nous vivons et les défis particuliers auxquels les enfants sont confrontés dans un rapport sur la santé publique, nous devons nous rappeler que le Conseil de l'Europe, dans un rapport adopté en avril de l'année dernière, a déclaré que la pornographie doit être considérée comme une question de santé publique pour laquelle les États ont la responsabilité d'agir. Nous ne pouvons donc pas avoir un rapport sur la santé publique et la couverture sanitaire universelle sans au moins mentionner les enfants.

Les enfants font partie des personnes les plus vulnérables de notre société. C'est pourquoi, lorsque nous nous attaquons à juste titre à la discrimination fondée sur le sexe, nous ne devons pas oublier notre avenir. Nos enfants sont notre avenir et ils doivent être soutenus. Mon amendement tente d'aborder ce problème dans le contexte spécifique de l'accès en ligne à la pornographie, que tout le monde reconnaît, je pense, devoir traiter en raison des problèmes de santé mentale qu'elle provoque chez les jeunes.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La parole est maintenant à Mme Martina KEMPF, des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés.

Appuyez sur le microphone, s'il vous plaît.

Vous devez insérer votre carte dans la fente.

Mme Martina KEMPF (Allemagne, CEPA): Madame la Présidente, chers collègues,

Je voterai contre ce rapport sur la couverture sanitaire universelle, car il demande, entre autres, au point 12.1.5, des services accessibles pour la santé reproductive. Mais que signifie la santé reproductive ? Il semble que l'Organisation mondiale de la santé entende également par santé reproductive l'accès à un avortement sûr et légal. Il convient d'être clair à ce sujet, car la question de l'avortement, c'est-à-dire du meurtre des enfants à naître, est considérée et réglementée différemment selon les pays.

En Allemagne, par exemple, les enfants à naître ont droit à la vie, et l'avortement est en principe une injustice pendant toute la durée de la grossesse, selon la Cour constitutionnelle allemande. Mais on peut aussi garantir différents services de santé reproductive, mais ne pas y inclure l'avortement d'enfants à naître, comme l'a illustré hier la présidente de Malte.

Car dans tous les cas, l'avortement n'améliore pas la santé d'une personne, à savoir la santé de l'enfant à naître. Bien au contraire, l'enfant à naître trouve la mort. Mais la mère est également exposée à de nombreux risques potentiels graves pour sa santé après un avortement, comme une grave dépression, selon une vaste étude néo-zélandaise de 2006. En outre, selon une étude finlandaise de 1996, le taux de suicide chez les femmes triple dans l'année qui suit un infanticide prénatal, alors qu'il est environ deux fois moins élevé chez les femmes dans l'année qui suit une naissance que dans la population moyenne. Le lien entre le cancer du sein et l'avortement est controversé. Une vaste méta-étude chinoise, publiée en 2013, montre toutefois un risque accru de cancer du sein après un avortement. D'après tout cela, le fait de tuer un enfant à naître ne peut pas favoriser la santé de la future mère, mais l'aggrave au contraire. C'est pourquoi je veux m'y opposer.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Je vous demande à tous de respecter la limite des deux minutes, car beaucoup d'autres personnes souhaitent s'exprimer.

La parole est maintenant à Mme Bernadeta COMA, de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Mme Bernadeta COMA (Andorre, ADLE): Madame la Présidente,

Chers collègues,

Ce rapport rappelle avec force qu'accéder à un logement convenable est un droit fondamental, indissociable de la dignité humaine et de la cohésion sociale.

Le rapport souligne trois priorités : l'accessibilité économique, la protection contre les expulsions abusives et la prise en compte des besoins des personnes vulnérables. Ces principes doivent guider l'action de tous nos États membres.

Confronté à une forte pression sur le marché immobilier, le gouvernement andorran, conscient que l'accès au logement est la principale préoccupation des citoyens, a mis en œuvre un ensemble de politiques concrètes pour renforcer le droit au logement tels que la régulation des loyers, les subventions et aides au logement pour les familles et les jeunes ménages, le marché des logements vacants. Dans ce cas, des logements inoccupés doivent être mis sur le marché ou cédé au gouvernement pour les destiner à la location accessible.

Une autre mesure est le développement du logement social et abordable. Le gouvernement a créé un parc public de logements accessibles, destiné aux jeunes ménages, aux familles monoparentales et aux personnes à revenu modeste. Cela a impliqué le rachat et la rénovation d'immeubles anciens ou inutilisés pour les proposer sur le marché locatif à un prix abordable. Finalement, le soutien aux jeunes et aux familles pour accéder à la propriété et des mesures sociales complémentaires.

Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire sur ce sujet, aussi bien en Andorre que dans d'autres États membres.

Mais nous devons nous efforcer pour trouver une solution réaliste et durable à long terme pour le logement. Garantir le droit à un logement convenable est une responsabilité collective.

En soutenant ce rapport, nous affirmons que le logement n'est pas un privilège, mais un droit.

Merci pour votre attention.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à M. Yunus EMRE, du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

M. Yunus EMRE (Türkiye, SOC): Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,

Avant de prendre la parole, j'aimerais souligner que c'est aujourd'hui le 68e anniversaire de M. Osman KAVALA, qui a passé les huit dernières années de sa vie dans la prison de Silivri en tant que prisonnier politique. Je lui souhaite un joyeux anniversaire et une longue vie en bonne santé avec ses proches.

Quoi qu'il en soit, ce débat porte sur deux rapports très importants. Les sujets de ces rapports incarnent une vision cruciale dans le domaine des droits de l'homme.

Les droits de l'homme ne se limitent pas à l'exercice des libertés individuelles. Ils englobent également les droits sociaux qui rendent possible une vie en société sûre et équitable.

Un jour, un homme politique a affirmé que la société n'existait pas. Il y a des hommes et des femmes individuels, et il y a des familles. Cette affirmation signifiait que s'il n'y a pas de société, il n'y a pas non plus besoin de solidarité sociale ou de droits sociaux.

Nos sociétés ont beaucoup souffert de cet état d'esprit erroné. Aujourd'hui, nous comprenons beaucoup mieux que la société ne peut exister que par la solidarité. La société n'existe pas d'elle-même. Elle est construite par les personnes elles-mêmes, par le biais d'un sens de la communauté et du soutien mutuel.

Et l'élément essentiel de cette construction est la reconnaissance des droits sociaux et la garantie pour tous les citoyens. Tous les problèmes matériels minent la démocratie elle-même. Il ne peut y avoir de démocratie sans demos.

Et quel est, chers amis, le lien entre demos et kratos ? C'est l'assurance que les conditions de vie des citoyens sont meilleures que celles des générations précédentes. C'est la certitude que chacun peut participer à la société en tant que citoyen égal, sachant qu'aucun obstacle ne se dresse sur son chemin.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. José María SÁNCHEZ GARCÍA, des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés.

M. José María SÁNCHEZ GARCÍA (Espagne, CEPA)*: Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La question du logement en Europe ne se pose pas seulement en Ukraine ou à Gaza, à cause des conflits actuels sur ces territoires. C'est en fait un problème qui se pose dans de nombreux pays européens, voire dans tous nos pays. En fait, dans tous nos pays.

En Espagne, nous avons un terrible problème de logement, et je crains qu'il ne s'aggrave encore parce que nous avons un gouvernement socialiste en coalition avec les communistes, et c'est le cas depuis 2018. Il n'y a absolument aucune promotion de logements sociaux, malgré les chiffres fantaisistes annoncés pendant les campagnes électorales. Et aussi en ce qui concerne le logement locatif, là encore nous avons des problèmes. Toutes nos politiques européennes, les politiques conservatrices depuis la Seconde Guerre mondiale, étaient destinées à faciliter l'accès à la propriété, reconnaissant l'aspect bourgeois, donc pour les classes supérieures dans les sociétés capitalistes occidentales.

Ce fut le cas aussi dans les régimes autoritaires, qu'ils soient de gauche ou de droite, capitalistes ou communistes, qui ont promu l'accès à la propriété immobilière.

Je crains donc que le rapport qui nous est présenté aujourd'hui n'aille pas dans la bonne direction. "L'État social" ne peut apparaître par magie. La création d'un nombre suffisant de logements en propriété, en particulier pour les ménages à faibles revenus, ne se fera pas sans l'adoption de mesures et de politiques, de mesures budgétaires et fiscales, qui sont nécessaires. Je pense que nous le savons parfaitement.

Les outils nécessaires sont clairs : nous parlons aussi de libérer des terrains pour que des logements puissent être construits, et de s'assurer que ces logements sont abordables. Les partenariats public-privé doivent aussi permettre que les terrains soient mis gratuitement à la disposition des promoteurs privés, à condition bien sûr que les logements construits soient vendus à un prix maximal fixé par les autorités, qui auront cédé gratuitement ces terrains publics.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Yuliia OVCHYNNYKOVA, de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Mme Yuliia OVCHYNNYKOVA (Ukraine, ADLE): Madame la Présidente,

Chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à remercier Mme Aurora FLORIDIA et M. Stefan SCHENNACH, ainsi que la commission, pour leur excellent travail.

Mon intervention portera sur le logement.

Ce rapport est très important et nous rappelle qu'une maison n'est pas seulement un toit ; c'est la sécurité et le fondement d'une vie vécue en paix. Le logement n'est pas un privilège ou un luxe, c'est un droit de l'homme, garanti par la Charte sociale européenne et ancré dans nos valeurs communes de dignité, d'égalité, de solidarité et de stabilité démocratique.

En tant que représentant de l'Ukraine, j'ai le cœur lourd. Plus de 2,5 millions de familles ukrainiennes ont perdu leur maison. Pas à cause de la pauvreté. Pas à cause des forces du marché. Mais à cause des missiles. Des destructions délibérées et injustes. Plus de 13 % du parc immobilier ukrainien a été détruit, entraînant le déplacement de millions de personnes. Pourtant, malgré la dévastation, nous reconstruisons non seulement des maisons, mais aussi de l'espoir. Le prêt de 100 millions d'euros accordé par la Banque de développement du Conseil de l'Europe pour soutenir l'indemnisation des maisons détruites est une bouée de sauvetage. Il témoigne de la solidarité européenne en action.

Mais la guerre n'est pas la seule force à déraciner des vies. Sur l'ensemble de notre continent, le changement climatique est en train de devenir un facteur de déplacement silencieux. Inondations, incendies et canicules, les catastrophes naturelles détruisent les maisons et poussent les gens vers le sans-abrisme. La crise climatique est aussi une crise du logement.

Alors, chers collègues, agissons avec courage et compassion pour que les politiques de logement de nos pays soient davantage fondées sur les droits de l'homme. Faisons en sorte que chaque personne en Europe, quels que soient ses revenus, son origine ou son statut, ait un endroit où se sentir chez elle.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à Madame Kolbrún Áslaugar BALDURSDÓTTIR du groupe des socialistes, démocrates et verts.

Mme Kolbrún Áslaugar BALDURSDÓTTIR (Islande, SOC): Madame la Présidente,

Je tiens à remercier les rapporteurs pour leurs excellents rapports. Je profiterai de cette occasion pour me concentrer sur celui intitulé "Analyse et lignes directrices visant à garantir le droit au logement". Le rapport est à la fois complet et détaillé, et je soutiens pleinement les recommandations qui y sont décrites.

Aujourd'hui, je souhaite mettre l'accent sur trois domaines. Le logement pour les jeunes, le logement pour les ménages à faibles revenus et le logement pour les personnes handicapées. L'Assemblée invite les parlements nationaux à veiller à ce que les jeunes et les communautés vulnérables participent de manière significative à l'élaboration des politiques de logement.

Même en Islande, il y a eu une pénurie de logements. Bien que la construction ait fortement augmenté ces dernières années, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Les prix et les loyers restent très élevés. Il arrive que des personnes consacrent jusqu'à 70 % de leurs revenus au loyer et environ 40 % au remboursement d'un prêt hypothécaire. Il va sans dire que les familles à faibles revenus qui louent sur ce marché disposent de ressources limitées pour offrir à leurs enfants une alimentation décente, des vêtements, sans parler de la participation à d'autres activités.

En Islande, l'accent est actuellement mis sur l'offre de logements abordables. Des associations de logement à but non lucratif ont été créées et les fonds de pension envisagent de plus en plus de participer à des investissements dans le logement. L'accent est mis sur la construction d'appartements plus petits et plus rentables, auxquels les jeunes et les groupes à faibles revenus peuvent accéder de manière réaliste.

Enfin, le logement des personnes handicapées requiert une attention urgente. Une grande partie du parc immobilier ancien n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite ou aux utilisateurs de fauteuils roulants. Notre objectif devrait être de créer des environnements accessibles et adaptés aux besoins, afin de rendre la vie plus facile, plus saine et plus conviviale pour tous, de sorte que les solutions spéciales deviennent l'exception plutôt que la règle. Le point essentiel est le suivant. Ce n'est pas le handicap lui-même qui crée la barrière ; c'est l'environnement bâti qui empêche une participation égale.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Madame Lianne ROOD des observateurs.

Mme Lianne ROOD (Canada): Chers collègues,

Je tiens à remercier le rapporteur pour ce rapport complet et approfondi sur la promotion des soins de santé universels.

Les soins de santé universels sont l'un des principes clés du système de santé canadien. Il est conçu pour fournir un accès gratuit aux médecins de famille, aux travailleurs de la santé spécialisés dans les hôpitaux et, plus récemment, aux services de soins dentaires pour les Canadiens les plus vulnérables.

Si les médicaments sont gratuits pendant l'hospitalisation, la plupart des médicaments délivrés sur ordonnance ne sont pas couverts par l'assurance maladie publique. Malheureusement, comme c'est trop souvent le cas, ce qui semble idéal est devenu difficile dans la pratique.

Les soins de santé universels coûtent aux contribuables bien plus que ce qui est supportable. Nos normes de soins se dégradent. L’autorisation de nouveaux médicaments et de nouvelles procédures prend du temps, et il reste difficile d’attirer des médecins talentueux.

Comme l'indique le rapport, il existe un fossé entre le besoin réel de services de santé de qualité et leur accessibilité effective.

Les temps d'attente pour les procédures prioritaires sont trop longs, et de nombreux Canadiens ayant besoin d'une intervention chirurgicale restent bloqués au-delà des délais prévus.

Notre personnel de santé est également confronté à des pénuries, notamment d'infirmières, de médecins de famille et de chirurgiens spécialisés, qui font cruellement défaut.

La situation est particulièrement grave en ce qui concerne la disponibilité des médecins de famille. Plus d'un Canadien sur cinq n'a pas de médecin de famille. Ces médecins jouent un rôle clé dans la résolution des problèmes de santé et dans la réorientation des patients vers des spécialistes, le cas échéant.

Tout cela se produit alors que la population canadienne vieillit et que les besoins en services de santé augmentent.

Dans la plupart des provinces, les Canadiens qui en ont les moyens ont accès à une assurance maladie privée et à des cliniques privées pour répondre à certains de leurs besoins en matière de soins de santé. Mais ces services sont loin d'être suffisants. Ces compagnies d'assurance offrent souvent des services qui ne sont pas entièrement couverts par l'assurance maladie publique.

Tout en gardant à l'esprit ces questions nationales, le Canada reste un fervent partisan de l'universalité des soins de santé au niveau international.

Les contributions du Canada aux besoins médicaux internationaux couvrent de nombreux sujets abordés par le rapporteur, notamment l'amélioration de l'égalité des sexes dans les services de santé et l'accessibilité des soins de santé primaires dans le monde.

Je vous remercie.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La parole est à Mme Olena MOSHENETS, de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Mme Olena MOSHENETS (Ukraine, ADLE): Je remercie les rapporteurs d'avoir prêté attention aux biens détruits et endommagés en Ukraine à la suite de la guerre russe.

Nous ne parlons pas seulement de chiffres et de statistiques, mais d'un droit de l'Homme fondamental : le droit au logement.

J'aimerais également remercier les pays de l'Union européenne d'avoir fourni un abri et des opportunités à des millions d'Ukrainiens, qui ont été forcés de quitter leurs maisons depuis le début de l'invasion à grande échelle.

Ce soutien ne peut être surestimé. L’accès au logement pour les citoyens et la reconstruction comptent parmi les priorités essentielles de l’Ukraine.

Plus de 4 millions d'Ukrainiens ont été déplacés à l'intérieur du pays.

Plus de 13 % du parc immobilier du pays a été endommagé ou détruit, ce qui concerne plus de 2 millions de ménages.

L’Ukraine a mis en place des programmes spécifiques qui constituent un véritable outil pour rendre des logements à la population. Ces programmes ont été rendus possibles grâce à l'aide de l'Europe.

Il ne s'agit pas seulement de financement, mais aussi de solidarité, de technologie, de partenariat et de confiance.

Chaque maison restaurée n'est pas seulement une brique. Elle redonne foi, sécurité et espoir à des millions d'Ukrainiens.

Dans le même temps, nous ne devons pas oublier qui est responsable de cette destruction.

La Russie détruit délibérément les villes et les villages ukrainiens, laissant des milliers de familles sans abri. Il ne s'agit pas seulement de conséquences de la guerre, mais de crimes de guerre.

Le droit international, en particulier l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, stipule clairement que la destruction et l'appropriation de biens à grande échelle non justifiées par des nécessités militaires constituent un crime, et que les criminels doivent être punis.

La reconstruction de l'Ukraine ne consiste pas seulement à reconstruire des maisons, mais aussi à rétablir la justice.

Je vous remercie.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Je donne maintenant la parole au dernier orateur de ce débat, M. Christophe LACROIX, du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

M. Christophe LACROIX (Belgique, SOC): Merci Madame la Présidente.

C'est une surprise, je pensais qu'on terminait à 19 h 25. Mais voilà, je suis prêt.

Je tiens à remercier mon collègue M. Stefan SCHENNACH pour ce texte clair, ambitieux et profondément humain, un texte qui lui ressemble tellement.

Il nous rappelle une chose essentielle : la santé n'est pas un privilège, mais c'est un droit. Et ce droit doit être garanti à toutes et tous, partout, sans exception. Car oui, ce droit est encore trop souvent mis à mal, notamment dans les zones les plus rurales, et je peux en parler en connaissance de cause car je suis bourgmestre, donc maire d'une petite commune en Belgique.

Dans de nombreux pays européens, des villages entiers n'ont plus de médecins, plus de pharmacies, parfois même plus de transports publics pour rejoindre un centre de soins. Les habitants doivent parcourir des dizaines de kilomètres pour une simple consultation. Et quand on est âgé, isolé ou en situation de précarité, cela revient à être exclu, exclu du système de santé.

Et pourtant, des solutions existent. Des partenariats entre collectivités locales et services de santé permettent de maintenir une présence minimale médicale. Mais pour cela, il faut investir et faire preuve de volonté pour garantir l'accès aux soins, même dans les territoires les plus reculés. Et cette volonté politique doit aussi se traduire dans les budgets. Et là, je veux tirer la sonnette d'alarme. Dans plusieurs États membres, les dépenses de santé sont sous tension. Et chez nous, en Belgique, près d'un milliard d'euros d'économies sont annoncés pour 2026. Comment garantir une couverture universelle, y compris pour les plus fragiles, si les moyens ne suivent pas ? La santé ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire, c'est un investissement dans la cohésion sociale, dans la dignité et dans la démocratie.

Alors oui, cette résolution est un appel à l'action et je crois que nous devons y répondre avec ambition, avec courage et surtout avec solidarité. Stefan, tu vas nous manquer et Stefan, tu vas me manquer particulièrement.

Mme Hripsime GRIGORYAN (Arménie, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Gökçe GÖKÇEN (Türkiye, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Luz MARTINEZ SEIJO (Espagne, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Angelo IACONO (Canada): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

Estimés collègues,

Je tiens à remercier la rapporteure, Mme Aurora FLORIDIA, pour son excellent travail.

Le premier paragraphe de son projet de résolution souligne un point essentiel : "Garantir le droit au logement… est une pierre angulaire de la justice sociale et du développement humain".

Je partage entièrement l'avis de la rapporteure : en effet, sans logement sûr, abordable et accessible, les citoyens auront toujours du mal à exercer leur droit plus général à un niveau de vie suffisant.

Le Canada a pris plusieurs mesures à cet égard.

En 2017, le gouvernement fédéral a lancé sa première Stratégie nationale sur le logement, qui visait à garantir que "tout le monde au Canada ait accès à un logement abordable qui répond à ses besoins".

En 2019, le parlement a adopté la Loi sur la stratégie nationale sur le logement, laquelle a inscrit le droit au logement dans le cadre juridique national.

La Loi oblige le gouvernement fédéral à maintenir une stratégie nationale en matière de logement.

En september denier, le Premier Ministre du Canada a créé une nouvelle agence du gouvernement canadien qui a pour objectif de construire des logements abordables à grande échelle. Par exemple, cette nouvelle agence encourage la collaboration entre les secteurs public et privé, et supporte la construction de logements préfabriqués.

Je suis le premier à admettre que l'approche du logement adoptée le Canada n'est pas une panacée pour tous les maux de notre pays à ce chapitre.

Les gouvernements canadiens, tant au niveau fédéral que provincial et territorial, ont encore beaucoup de travail à faire.

Néanmoins, les récentes actions prises par le Canada constitue un pas dans la bonne direction.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Mme Valérie PILLER CARRARD (Suisse, SOC): *(Discours non prononcé, Règlement Art. 31.2)*

Merci Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Je souhaite tout d'abord remercier mon collègue Mr Stefan SCHENNACH pour l'important travail accompli dans la préparation du rapport « Promouvoir la couverture santé universelle ».

Fondée sur le principe de « ne laisser personne de côté », la couverture santé universelle (CSU) repose sur un socle juridique solide et consensuel : le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale, le droit à la protection de la santé et le droit à la protection sociale sans discrimination. Ces droits humains fondamentaux sont indissociables de la dignité humaine.

Ce rapport dresse un constat alarmant : plus de 4,5 milliards de personnes ne bénéficient pas pleinement des services essentiels, 2 milliards rencontrent des difficultés liées au non-remboursement des frais de santé et 344 millions de personnes sont tombées dans l'extrême pauvreté à cause de ces frais. Si les États membres du Conseil de l'Europe enregistrent des progrès supérieurs à la moyenne mondiale, les inégalités d'accès aux soins et les disparités sanitaires persistent, voire s'aggravent.

Cela remet en question la solidité et l'efficacité des systèmes de protection sociale dans les pays à revenu élevé, pourtant considérés comme ayant atteint la Couverture Santé Universelle (CSU). Même en Suisse, où je vis, le système montre ses limites. En 2018, l'Office fédéral de la santé publique considérait que la CSU était largement atteinte en termes d'accès aux services, mais relevait que l'augmentation des coûts représentait un défi majeur.

En effet, depuis l'an 2000, les primes de l'assurance maladie de base ont plus que doublé. Pour échapper aux fortes hausses annuelles, nombre d'assuré·e·s optent pour des franchises élevées qui réduisent, voire annulent, le remboursement des soins. Résultat calamiteux : beaucoup renoncent à consulter. Un rapport publié en 2022 sur le renoncement aux soins en Suisse a confirmé que les coûts peuvent être insurmontables pour une partie de la population, qui de facto ne bénéficie pas d'une couverture sanitaire pourtant censée être universelle.

L'accès à des soins médicaux de qualité, à un prix abordable, est l'une de mes priorités politiques. Pour que la CSU devienne réalité, j'invite chacune et chacun d'entre vous à s'engager pour que chaque État membre du Conseil de l'Europe s'approprie pleinement les objectifs de développement durable et que nos parlements participent activement à leur mise en œuvre dans les politiques publiques nationales.

Je vous remercie de votre attention.

M. Mike READER (Royaume-Uni, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

M. Richard BAKER (Royaume-Uni, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais.*

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Nous devons maintenant interrompre la liste des orateurs.

Les interventions des membres inscrits sur la liste des orateurs qui, présents pendant le débat, n'ont pu s'exprimer, peuvent être remises au Service de la séance pour publication au compte rendu.

La parole revient à M. Stefan SCHENNACH, rapporteur.

M. Stefan SCHENNACH, vous disposez de 3 minutes.

M. Stefan SCHENNACH (Autriche, SOC, Rapporteur): Merci, Madame la Présidente.

Je remercie tous ceux qui ont participé à ce débat.

Mais avant que vous ne votiez, je tiens à vous rappeler que ma proposition dans cette résolution est que le Conseil de l'Europe rejoigne le Partenariat pour la couverture sanitaire universelle (CSU). Ce partenariat a été créé en 2016 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la société civile et l'Union interparlementaire (UIP) qui les soutient.

Je pense que le moment est venu pour le Conseil de l'Europe de rejoindre cette plateforme. L'adhésion ne nécessiterait aucune contribution financière, mais ce serait un signal très fort si le Conseil de l'Europe rejoignait cette plateforme.

Si Mme Aurora FLORIDIA me permet deux phrases...

Monsieur José María SÁNCHEZ GARCÍA, vous avez un ami dans votre groupe, il est de Vienne, il est le vice-président du groupe, M. Martin GRAF. Peut-être devriez-vous lui demander de vous inviter à Vienne pour voir ce que signifie le logement social dans une ville où plus de 30 % des habitants vivent dans des logements sociaux, qui sont très beaux.

J'ai eu la chance d'accueillir notre rapporteure et elle a également été très impressionnée par ce qui était possible. Nous avons visité le nouveau quartier Sonnwendviertel avec Mme Petra BAYR. Elle a été très impressionnée. Et c'est possible. Si l'on fait baisser les prix et la spéculation, c'est possible.

Donc, pour la couverture santé, tout ce que j'ai entendu, je le dis maintenant en allemand à Mme Martina KEMPF.

M. Stefan SCHENNACH (Autriche, SOC, Rapporteur): Cette question de l'avortement, chère Madame KEMPF, relève exclusivement du droit à l'autodétermination des femmes et c'est ainsi qu'il doit être. Nous aussi, les hommes, devons toujours comprendre qu'il s'agit du droit à l'autodétermination des femmes. Dans ce sens, cher Monsieur MULLEN, je suis désolé d'avoir dû rejeter vos amendements en commission. J'espère que nous n'aurons pas à mener un grand débat à ce sujet, cela dépasserait tout simplement le cadre de ce rapport. Merci encore de votre participation.

M. Stefan SCHENNACH (Autriche, SOC, Rapporteur): Merci beaucoup pour votre participation.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Aurora FLORIDIA, rapporteure, pour répondre.

Vous disposez également de 3 minutes.

Mme Aurora FLORIDIA (Italie, SOC, Rapporteure): Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,

Je vous remercie pour votre précieuse contribution et pour les idées que vous avez partagées. Elles montrent que la question du droit au logement et que le logement est une question urgente et commune, et que nous devons agir maintenant.

Elles montrent également que nous devons rétablir l'équilibre. Il n'y a pas d'équilibre à l'heure actuelle, d'une part, en raison du secteur externalisé et, d'autre part, du fait que le logement est traité comme une marchandise. Nous devons donc trouver un équilibre.

Comme l'ont dit M. Stefan SCHENNACH et Mme Petra BAYR, je vous invite à venir à Vienne pour voir comment fonctionne un système de logement social.

Nous devons aussi affirmer clairement et avec fermeté qu'il s'agit d'un droit humain. C'est bel et bien un droit humain, et je suggère aux collègues qui disent qu'il s'agit seulement d'un droit social de lire le chapitre détaillé que nous avons préparé sur le secteur du logement dans le droit international.

Nous voulions proposer des bonnes pratiques et réaffirmer le rôle qu'un État peut et doit jouer dans l'élaboration de la politique du logement. C'est pourquoi, j'ai exploré l'approche de Vienne en matière de logement social, l'un des exemples les plus réussis d'une politique du logement forte et menée par l'État.

Il est vrai que je pourrais parler de Vienne et de son système de logement pendant des heures. Mais reprenons les points essentiels. Plus de 60 % de la population viennoise vit dans des logements municipaux subventionnés, financés à hauteur de 500 millions d'euros par an et par une taxe sur les salaires de 1 %. Les logements sociaux permettent de maintenir des loyers abordables et garantissent une mixité sociale équilibrée, tandis que le développement urbain protège les espaces verts qui couvrent la moitié de la ville.

Vienne démontre qu'il est possible d'agir concrètement et souligne le rôle central de l'État. Encore une fois, remettons l'État au centre du débat pour garantir un logement adéquat pour tous grâce à la prévention, aux politiques sociales et aux investissements publics.

Il est vrai que Vienne travaille sur cette approche depuis un siècle. Mais cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas adopter des mesures similaires et les adapter aux réalités de nos propres pays.

Permettez-moi de remercier sincèrement toutes les personnes et les institutions avec lesquelles nous avons travaillé au cours de ces deux dernières années, y compris la Banque de développement du Conseil de l'Europe. Merci pour l'excellent travail d'équipe qui a permis la réalisation de ce rapport. Merci, Monsieur Paul GALLES. Merci au personnel de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable. Merci à Mme Aiste RAMANAUSKAITE pour la patience dont elle a fait preuve à mon égard.

Je suis vraiment honorée de siéger aux côtés de M. Stefan SCHENNACH, dont l'expérience a largement contribué à façonner ce rapport, conçu comme un ouvrage de référence pour identifier, dans chaque pays, les actions possibles sur le plan juridique et pratique, ainsi que les outils à mettre en œuvre.

Je vous remercie.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Madame Aurora FLORIDIA.

Je vous ai laissé une minute de plus pour remercier tout le monde parce que, évidemment, ils le méritent.

La présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable souhaite-t-elle s'exprimer ?

Vous disposez de 3 minutes, s'il vous plaît.

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC, Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable): Je serai aussi rapide que possible, car j'ai deux rapports et je dois ensuite parler de M. Stefan SCHENNACH. J'espère donc que vous ferez preuve d'un peu d'indulgence.

La discussion commune s'achève et je remercie tout le monde pour ses opinions et ses réflexions sur les deux rapports. J'aime vraiment entendre comment vous envisagez la question sous différents angles et comment elle est perçue dans le monde entier, y compris au Canada.

Même dans une Europe relativement prospère, le droit à un logement adéquat et le droit à la santé pour tous restent des promesses non tenues pour de nombreuses personnes. Le déni de facto de ces droits menace la cohésion sociale de nos sociétés. Et il porte atteinte aux fondements mêmes de nos démocraties. Le nouveau Pacte démocratique pour l'Europe, en cours de construction, nous rappelle que la démocratie vit dans les décisions que nous prenons ensemble et que le logement et la santé sont des problèmes qui préoccupent tous nos concitoyens.

Nos décisions et nos actions doivent aller dans le sens du renforcement de notre société et de la protection des plus démunis. Protéger la démocratie, c'est aussi protéger l'inclusion sociale, promouvoir et respecter les droits sociaux et lutter efficacement contre les inégalités socio-économiques. Pour être crédibles en tant qu'hommes politiques, pour être forts en tant que société, nous devons montrer que la démocratie peut tenir ses promesses et qu'elle ne laisse personne de côté. Il s'agit d'obtenir des résultats en matière de logement, de droit à l'alimentation et de droit à la santé.

Les droits au logement et à la protection de la santé sont étayés par divers traités du Conseil de l'Europe, notamment la Charte sociale européenne. Nous devons mieux utiliser ces traités, en faire non seulement des instruments morts sur nos tables, mais aussi des instruments vivants au service de la justice sociale. Une plus grande implication des parlements et des gouvernements nationaux est nécessaire pour aider à traduire nos engagements sur papier en progrès sur le terrain.

Notre État doit être le moteur de la justice sociale, notamment par le biais de politiques intelligentes et d'investissements publics, et ces deux rapporteurs nous montrent que c'est très facile et que c'est faisable. Il suffit d'ajouter des éléments à nos instruments. Il s'agit également d'aligner nos objectifs de développement durable et je suis très heureux que vous ayez également intégré cet aspect dans le rapport.

Je fais donc confiance à nos collègues pour que nous puissions soutenir les projets de résolution et que nous puissions, surtout, travailler ensemble pour qu'ils deviennent une réalité sur le terrain pour les citoyens de nos pays.

Et puis, Monsieur Stefan SCHENNACH, j'ai entendu dire que vous aviez rédigé 34 rapports, et j'ai fait quelques calculs, quatre rapports par an. Et si je considère que vous avez l'air vraiment bien et plein d'énergie, parce que parfois, au sein de notre commission, j'ai pu voir que vous étiez parfois fatigué et j'ai pensé, pauvre Stefan. Mais maintenant, je sais pourquoi vous étiez fatigué ! Vous travailliez sur tellement de rapports qu'il n'y avait rien à faire. Vous avez été merveilleux au sein de notre commission. Vous avez été un rapporteur fort, avec des opinions bien arrêtées. Vous êtes une personne joyeuse à côté de laquelle il est agréable de se trouver. Jusqu'à aujourd'hui, vous accueillez les nouveaux membres pour leur expliquer le fonctionnement de notre plénière et de notre Parlement.

Et ce qui m'a fait le plus chaud au cœur, c'est ce que vous avez toujours apporté comme expériences dans toutes les commissions où vous siégiez, à savoir les visites aux prisonniers politiques. Vous avez apporté à beaucoup, je pense, une petite lueur d'espoir, même lorsque ces personnes se trouvent dans des situations très, très difficiles. Et même lorsque vous vous êtes rendus dans ces pays, cela n'a pas été facile, mais vous avez toujours entretenu de bonnes relations de part et d'autre de l'allée. Je pense que c'est très important.

Oui, je termine. Stefan, tu vas beaucoup me manquer et j'espère que tu reviendras et que tu recevras un grand prix, comme une médaille, mais en version peluche.

Baroness Lyn BROWN (Royaume-Uni, SOC): *Discours non prononcé (Règlement, Art. 31.2), disponible uniquement en anglais*

Vote: Analysis and guidelines to guarantee the right to housing / Promoting universal health coverage

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Je considère que le débat est clos.

La commission des affaires sociales, de la santé et du développement durable a présenté un projet de résolution, Document 16244, sur le droit au logement, sur lequel 15 amendements ont été déposés.

Ils seront examinés dans l'ordre où ils figurent dans le recueil.

Je vous rappelle que les interventions sur les amendements sont limitées à 30 secondes.

Je crois comprendre que la présidente de la commission souhaite proposer à l'Assemblée que l'Amendement n° 5 au projet de résolution, Document 16244, qui a été approuvé de manière anonyme par la commission, soit déclaré définitivement approuvé.

Est-ce bien cela, Madame Saskia KLUIT ?

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC, Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable): C'est exact.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Si personne ne s'y oppose, je considère que l'amendement est approuvé.

Y a-t-il une objection ? Il n'y a pas d'objection.

L'Amendement 5 au projet de résolution est donc approuvé et ne sera pas appelé.

Je crois comprendre que la présidente de la commission souhaite proposer à l'Assemblée que les Amendements 1, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 2 et 15 au projet de résolution, Document 16244, qui ont été rejetés par la commission à la majorité des deux tiers, soient déclarés définitivement rejetés.

Il en est ainsi, Madame KLUIT ? La parole est à Mme Saskia KLUIT.

Si personne ne s'y oppose, je considérerai que les amendements sont rejetés. Je vois qu'il y a une objection.

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CEPA): J'aimerais voter, si c'est possible.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Il faut donc que 10 membres de l'Assemblée se lèvent.

Oui, il y a 10 membres.

Les amendements vont donc être mis aux voix.

La parole est à M. Oleksii GONCHARENKO pour soutenir l'Amendement 1. Vous avez 30 secondes.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il soutenir l'Amendement 1 ?

Je ne vois personne. Quelqu'un d'autre ?

Mme Elisabetta GARDINI (Italie, CEPA): Il s'agit simplement d'une reformulation pour mieux clarifier le concept.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Quelqu'un désire-il s'exprimer contre l'amendement ?

Nous allons maintenant procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

La Commission a rejeté l'amendement à la majorité des deux tiers.

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC, Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable): Normalement, le rapporteur émet également un avis.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Mais il y a eu un appel pour que quelqu'un s'exprime contre l'amendement et personne n'a répondu.

Mais d'accord, le rapporteur. Quel est l'avis du rapporteur ?

Mme Aurora FLORIDIA (Italie, SOC, Rapporteure): Je suis contre l'amendement de M. Oleksii GONCHARENKO.

Il est erroné sur le plan des faits et des chiffres, et c'est pourquoi je m'y oppose.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Très bien, le scrutin est maintenant clos.

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons à l'Amendement 9.

Quelqu'un souhaite-t-il soutenir l'Amendement 9 ?

Mme Elisabetta GARDINI ? Ou quelqu'un d'autre ?

M. Armen GEVORGYAN (Arménie, CEPA): Cet amendement vise à éviter une approche trop idéologique. Le logement est certes un besoin social, mais c'est aussi la principale forme d'épargne familiale et un moteur économique. Ces deux dimensions doivent être reconnues.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): D'accord, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

Mme Aurora FLORIDIA (Italie, SOC, Rapporteure): Je m'oppose à cet amendement, comme je l'ai dit ce matin, parce que le logement n'est pas seulement un besoin social. En vertu du droit international, de l'article 11 du Pacte des Nations unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, le logement est un droit humain fondamental. Je suis donc contre.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous rappelle que la commission a rejeté cet amendement à la majorité des deux tiers.

Nous allons procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

L'Amendement 9 est rejeté.

Amendement n° 3.

La parole est à M. Paul GALLES, au nom de la commission saisie pour avis, pour soutenir l'Amendement n°3. Vous avez 30 secondes.

M. Paul GALLES (Luxembourg, PPE/DC, Rapporteur pour avis): Merci, Monsieur le Président.

Les politiques de migration et d'asile, en particulier l'accueil et l'intégration, ont un impact très important sur la capacité des personnes à trouver leurs marques dans les nouvelles sociétés d'accueil et à accéder à un logement adéquat.

C'est pourquoi nous pensons que ces politiques peuvent prévenir le sans-abrisme. Par exemple, en veillant à ce qu'il n'y ait pas suffisamment d'espace dans les centres d'accueil, etc.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Quelqu'un désire-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

Quel est l'avis de la Commission sur l'amendement ?

Le Président ?

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC, Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable): Nous avons adopté cet amendement.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): D'accord.

Je mets à présent l'amendement aux voix.

Le vote est maintenant ouvert.

Le vote est clos.

Je demande maintenant que le résultat soit affiché.

L'amendement est adopté.

Amendement 4.

Je demande à Monsieur Paul GALLES de soutenir l'amendement.

M. Paul GALLES (Luxembourg, PPE/DC, Rapporteur pour avis): Cet amendement souligne l'obligation légale, en vertu du droit international des droits humains, de protéger les personnes contre les expulsions forcées, quel que soit leur statut administratif. Malheureusement, cette obligation légale doit être soulignée, car elle n'est pas toujours respectée dans la pratique.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

Non.

Avis de la commission ?

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC, Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable): L'amendement a été adopté à la majorité simple.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je mets maintenant l'amendement aux voix.

Le vote est ouvert.

Le vote est maintenant terminé.

Quel est le résultat à afficher ?

L'amendement est adopté.

Amendement 10.

Je demande à quelqu'un de soutenir l'amendement.

M. Armen GEVORGYAN (Arménie, CEPA): Les droits du locataire doivent être protégés, mais l'équilibre exige également de défendre les droits des petits propriétaires qui pourraient autrement être confrontés à des charges injustes.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

La rapporteure.

Mme Aurora FLORIDIA (Italie, SOC, Rapporteure): Je suis contre cet amendement parce que notre texte reconnaît la nécessité d'équilibrer la protection des propriétaires et des locataires. C'est là. C'est donc redondant.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): D'accord. Quel est l'avis du président de la commission ?

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC, Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable): Cet amendement a été rejeté à la majorité des deux tiers.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Nous allons procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

L'amendement est rejeté.

Amendement 11.

Je demande que quelqu'un soutienne l'amendement.

M. Armen GEVORGYAN (Arménie, CEPA): Les locations de courte durée ne sont pas seulement un défi, mais aussi une ressource économique, en particulier pour les familles et le tourisme.

La réglementation ne doit pas nuire à ces aspects positifs.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je demande que quelqu'un s'exprime contre l'amendement.

Mme Aurora FLORIDIA (Italie, SOC, Rapporteure): Je suis contre cet amendement parce qu'il met l'accent sur les droits et les intérêts économiques des propriétaires.

Et nous appelons à équilibrer la crise actuelle du logement à travers l'Europe. C'est pourquoi je suis contre.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La commission a rejeté cet amendement à la majorité des deux tiers.

Je vais maintenant mettre l'amendement aux voix.

Le scrutin est maintenant ouvert.

Le scrutin est maintenant clos. Je demande que le résultat soit affiché.

Cet amendement est rejeté.

Amendement 12. Je demande à quelqu'un de soutenir l'amendement.

M. Armen GEVORGYAN (Arménie, CEPA): Si l'accessibilité est importante, un contrôle strict des loyers peut réduire l'offre de logements.

L'amendement promeut des pratiques équitables sans nuire à l'investissement privé.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

Mme Aurora FLORIDIA (Italie, SOC, Rapporteure): Je suis contre ces amendements parce que nous nous concentrons sur un objectif social et public, visant à protéger les locataires et à résoudre la crise du logement.

Ces amendements ont été présentés par ma collègue Mme Elisabetta GARDINI. Elle m'a rappelé que, conformément à l'article 41 de la Constitution italienne, les initiatives économiques privées sont libres, mais qu'elles ne peuvent être menées d'une manière qui soit contraire à l'utilité sociale.

Je vous remercie. Je suis contre.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La Commission a rejeté cet amendement à la majorité des deux tiers.

Nous allons maintenant procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

L'Amendement 12 est rejeté.

Nous passons à l'Amendement 6.

Je demande à M. Paul GALLES de soutenir l'amendement.

M. Paul GALLES (Luxembourg, PPE/DC, Rapporteur pour avis): Merci.

Cet amendement reprend les recommandations adoptées par notre Comité des Ministres en 2019, en prolongeant l'accompagnement social et au logement pour les jeunes réfugiés au-delà de l'âge de 18 ans, par exemple jusqu'à l'âge de 21 ans. C'est essentiel pour les aider à trouver leurs marques et à atteindre l'indépendance dans leur vie.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ? Tel n'est pas le cas.

Quel est l'avis du président de la commission sur cet amendement ?

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC, Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable): Il a été adopté en commission.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Le vote est maintenant terminé.

Je demande que le résultat soit affiché.

L'Amendement 6 est adopté.

L'Amendement 13 est adopté.

Je demande à quiconque de soutenir l'amendement.

M. Armen GEVORGYAN (Arménie, CEPA): Elle précise que la priorité doit être accordée aux citoyens et aux résidents légaux.

Étendre l'égalité d'accès sans discrimination, y compris aux migrants en situation irrégulière, risque de saper la confiance et la cohésion du public.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

Mme Aurora FLORIDIA (Italie, SOC, Rapporteure): Oui. Je suis contre cet amendement parce qu'il s'agit d'une sorte de discrimination à l'encontre de certains groupes vulnérables.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): La commission a rejeté cet amendement à la majorité des deux tiers.

Nous allons procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

L'Amendement 13 est rejeté.

Nous passons à l'Amendement 14.

Je demande que quelqu'un soutienne l'amendement.

M. Armen GEVORGYAN (Arménie, CEPA): Donc, "promouvoir la rénovation du parc immobilier vieillissant d'une manière qui soit économiquement durable et qui n'impose pas de coûts disproportionnés aux familles et aux petits propriétaires". Telle est la suggestion. La rénovation écologique est importante, mais le coût doit être proportionné et ne doit pas créer une charge insoutenable pour les familles et les petits propriétaires.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

M. Stefan SCHENNACH.

M. Stefan SCHENNACH (Autriche, SOC, Rapporteur): Il s'agit d'une grave erreur de la part de l'auteur de cet amendement.

Il faut mettre en place un système pour toute la durée de la location afin que la rénovation ne soit pas un choc brutal pour les personnes qui s'engagent dans cette voie. Si vous voulez savoir comment c'est possible, nous pouvons vous montrer comment c'est possible à Vienne.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La commission a rejeté cet amendement à la majorité des deux tiers.

Nous allons maintenant procéder au vote sur l'amendement.

Le vote scrutin ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage des résultats.

L'amendement est rejeté.

Nous passons à l'Amendement 7.

Je demande à M. Paul GALLES de soutenir l'amendement 7.

M. Paul GALLES (Luxembourg, PPE/DC, Rapporteur pour avis): Il s'agit d'un amendement important, car il contient une série de recommandations concrètes sur la manière d'améliorer l'accès des migrants et des réfugiés au logement. En outre, il contient également des références, des recommandations pertinentes formulées dans d'autres résolutions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Vous voyez, il y a beaucoup de choses qui peuvent sembler évidentes. Par exemple, l'augmentation du nombre de places dans les centres d'accueil, les conditions qui protègent la dignité humaine des personnes, etc.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Quelqu'un désire-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

Je ne vois personne.

Quel est l'avis de la Commission ?

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC, Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable): La commission a adopté l'amendement.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie. Je vais maintenant mettre l'amendement aux voix.

Le scrutin est maintenant ouvert.

Le scrutin est à présent clos.

Je demande l'affichage du résultat.

L'amendement est adopté.

Nous passons à l'Amendement 2.

Je demande que quelqu'un soutienne l'Amendement 2. Je ne vois personne.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

D'accord.

M. Stefan SCHENNACH (Autriche, SOC, Rapporteur): Le contenu de l'amendement est correct, mais il ne se trouve pas au bon endroit. Cet amendement n'a rien à voir avec un rapport sur le logement social. Pour cet amendement, nous avons besoin d'un autre rapport sur la situation de l'Ukraine. Ce n'est donc pas le bon rapport.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): La Commission a rejeté cet amendement à la majorité des deux tiers.

Nous allons maintenant procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande que le résultat soit affiché.

L'amendement est rejeté.

Nous passons à l'Amendement 8.

Je demande à M. Paul GALLES de soutenir l'Amendement 8.

M. Paul GALLES (Luxembourg, PPE/DC, Rapporteur pour avis): Je vous remercie à nouveau.

Cet amendement porte donc sur la non-criminalisation des organisations et des personnes humanitaires.

Il réitère les résolutions et les recommandations que nous avons déjà formulées ici à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il est donc assez évident.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ? Je ne vois personne.

Quel est l'avis du président de la commission ?

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC, Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable): La commission a adopté cet amendement.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je mets à présent l'amendement aux voix.

Le scrutin est maintenant ouvert.

Le scrutin est à présent clos.

Je demande que le résultat soit affiché.

Cet amendement est adopté.

Amendement 15.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cet amendement ?

M. Armen GEVORGYAN (Arménie, CEPA): Oui. Le concept de domicile n'est pas clairement défini dans le droit international et risque d'être utilisé à mauvais escient sur le plan politique. Il ne devrait pas être introduit sans clarté juridique et sans consensus. Merci.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

Mme Aurora FLORIDIA (Italie, SOC, Rapporteure): Je m'oppose à cet amendement.

Nous avons consacré un chapitre à l'Ukraine et aux énormes dégâts qu'elle subit du fait de la perte de ses maisons. Et l'introduction du concept de domicide est vraiment importante. Nous disons simplement que les États membres peuvent travailler à la reconnaissance du domicide. Rien de plus.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La Commission a rejeté cet amendement à la majorité des deux tiers.

Nous allons maintenant procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

L'amendement est rejeté.

Il s'agissait du dernier amendement.

Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le document 16244 tel qu'amendé.

La majorité simple est requise.

Le scrutin est ouvert.

Maintenant, le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

Il est adopté. Le projet de résolution contenu dans le document 16244 tel qu'amendé est adopté.

L'ordre du jour appelle le deuxième rapport de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable.

La Commission a présenté un projet de résolution, document 16243, sur lequel trois amendements ont été déposés.

Ils seront examinés dans l'ordre où ils figurent dans le compendium.

Je vous rappelle que les interventions sur les amendements sont limitées à 30 secondes.

Je crois comprendre que la Président de la Commission souhaite proposer à l'Assemblée que les Amendements 3 et 1 du projet de résolution, qui ont été rejetés par la Commission à la majorité des deux tiers, soient déclarés définitivement rejetés.

Est-ce bien cela, Mme Saskia KLUIT ?

Quelqu'un souhaite-t-il exprimer une objection ?

M. Rónán MULLEN (Irlande, PPE/DC): Votez, s'il vous plaît.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Il faut à nouveau que 10 personnes se lèvent.

Nous avons donc 10 personnes.

Les amendements vont donc être soumis au vite.

Nous passons à l'Amendement 3.

La parole est à M. Rónán MULLEN pour soutenir l'Amendement 3.

M. Rónán MULLEN (Irlande, PPE/DC): Merci Madame la Présidente.

J'ai lu récemment qu'en France, 50 % des jeunes de 10 à 12 ans sont dépendants de la pornographie. Il s'agit là d'un nouveau problème majeur de santé mentale. Et tout comme il est juste, dans le rapport, d'aborder la nécessité d'une prise en charge globale des victimes de la violence, nous ne pouvons pas ignorer les risques émergents si nous voulons envisager l'avenir de manière globale.

En effet, il y a des personnes qui ne sont pas nécessairement victimes de violences, mais dont la santé est mise à mal. Et c'est important pour la couverture santé universelle.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Monsieur Rónán MULLEN.

Monsieur Stefan SCHENNACH, vous voulez vous exprimer contre ?

M. Stefan SCHENNACH (Autriche, SOC, Rapporteur): Comme je l'ai dit en commission, c'est vraiment inutile.

Quel est le contenu de cet amendement ? J'insiste pour que nous en restions au texte original, qui est très clair et ne nécessite aucune restriction.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): La commission a rejeté cet amendement à la majorité des deux tiers.

Je mets à présent l'amendement aux voix.

Le scrutin est maintenant ouvert.

Le scrutin est à présent clos.

Je demande que le résultat soit affiché.

L'amendement est rejeté.

L'Amendement 1.

La parole est à M. Rónán MULLEN pour soutenir l'Amendement 1.

M. Rónán MULLEN (Irlande, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Je pense qu'il est important que les enfants ne soient pas complètement omis de ce rapport tel qu'il se présente actuellement. Nous devons parler des problèmes émergents et des considérations liées au numérique, comme le temps d'écran, le droit à la déconnexion et la protection contre les contenus en ligne préjudiciables.

Je pense que tous les parents qui réfléchissent à cette question savent que nous ne devons pas l'exclure de toute discussion sur la couverture universelle des soins de santé.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

Monsieur Stefan SCHENNACH, désirez-vous vous exprimer contre cet amendement ?

M. Stefan SCHENNACH (Autriche, SOC, Rapporteur): Monsieur Rónán MULLEN, je suis désolé.

C'est un miracle parce que cet amendement n'a pas vraiment de lien avec la détermination sociale de la santé. Je vous prie donc de ne pas soutenir cet amendement, comme cela s'est produit en commission.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): La commission a rejeté cet amendement à la majorité des deux tiers.

Nous allons procéder au vote sur l’amendement.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

L'amendement n°1 est rejeté.

Amendement n°2

La parole est à M. Rónán MULLEN pour soutenir l’amendement n°2.

M. Rónán MULLEN (Irlande, PPE/DC): Je vous remercie.

L'une des choses qui mérite d'être soulignée est l'inquiétude des féministes quant à l'impact sur les relations entre les hommes et les femmes et sur l'attitude des hommes à l'égard des femmes de la dépendance à la pornographie et de la surexposition à celle-ci.

Là encore, il devrait être possible pour la couverture universelle des soins de santé de s'engager et de garantir des mesures préventives afin que les gens soient éduqués. Les soins de santé ne consistent pas seulement à donner des comprimés aux gens. Il s'agit de prévenir les problèmes avant qu'ils ne surviennent.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Monsieur Stefan SCHENNACH, souhaite-t-il s'exprimer contre l'amendement ?

M. Stefan SCHENNACH (Autriche, SOC, Rapporteur): Encore une fois, le problème est beaucoup trop spécifique pour être inclus dans le concept de couverture universelle des soins de santé et dans ce paquet.

Il n'a aucune raison d'y figurer et je vous demande de ne pas soutenir cet amendement.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Quel est l'avis du président de la commission ?

Mme Saskia KLUIT (Pays-Bas, SOC, Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable): Il a été rejeté en commission.

Mme Denitsa SACHEVA (Bulgarie, PPE/DC, Présidente de l'Assemblée): Nous allons maintenant procéder au vote sur l'amendement.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

L'amendement est rejeté.

Il s'agit du dernier amendement au projet de résolution.

Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le document 16243, tel qu'amendé.

La majorité simple est requise.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos.

Je demande l'affichage du résultat.

Le projet de résolution contenu dans le document 16243, tel qu'amendé est adopté.

Nous sommes un peu en retard. Nous avons dépassé le temps imparti, mais nous avons terminé.

L'Assemblée parlementaire tiendra sa prochaine séance publique demain à 10 heures, conformément à l'ordre du jour adopté lundi.

Je remercie les interprètes.

La séance est levée.

The sitting is closed at 8:10 p.m.